

Séance du 12 juin 07

Présents : M<sup>rs</sup> Gautier, Duparc, Chodal  
Eng Guise, Lendner, Chasarnus Ph Guise  
Dehn. M<sup>r</sup> Yang s'est excusé.

Lecture et adoption du procès verbal de  
la dernière séance après deux remarques,  
celle de M. Pictet qui tient à faire remarquer  
que la somme de 1000 f. dont il a été question  
surpasse celle qui a été attribuée à  
l'École pharmaceutique.  
L'autre remarque est de M. Ph Guise qui  
demande d'être inscrit au procès verbal qu'il  
a fait toutes ses réserves sur la demande  
de M. Pictet concernant l'équivalence de  
semestres de laboratoire pour le diplôme de chimiste.

Thèses

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Sont adoptées les thèses de     |  |
| M. Arand                        | rapporteur M. Duparc                                       |
| - Vecchiotti                    | - - - - -  |
| M <sup>rs</sup> L. B. Tolkowski | - - - - -  |
| M. Stern                        | - - - - - Pictet   |
|                                 | sur résumé de la ventilation de son diplôme<br>de 3 années |
| M. Sessly                       | - - - - - Pictet   |
| de Stoecklin                    | - - - - - Chodal Duparc                                    |
| M <sup>r</sup> Serquelf         | - - - - - Chodal   |

Grenoble

Sur une demande de M. Duparc au sujet  
des étudiants qui ont passé les examens  
à Grenoble, M. le Doyen de l'université <sup>de Grenoble</sup> doit  
les honorer et donner un certificat de présence.  
Il est d'accord avec M. Duparc pour que l'on  
se passe de donner une appréciation sur la  
valeur des travaux. C'est ainsi que précédemment  
M<sup>rs</sup> Ph Guise & Pictet.

Admission au laboratoire. Il est arrivé que des étu-  
diants inscrits pour les examens <sup>pour les examens</sup> de médecine  
n'aient pu trouver  
de place dans certains laboratoires. M. Chodal  
estime que cela fait un effet très fâcheux.  
M. Duparc <sup>en</sup> voit la cause dans le retard  
qui apportent les étudiants pour l'inscription.

Programme de Chimie pour les médecins. M. Chodal trouve  
le programme trop chargé et qui présente de  
serieux inconvénients pour la préparation  
de autres branches. Après un échange de  
vue M. Duparc se déclare d'accord pour  
supprimer le programme obligatoire, mais  
tient à faire toutes ses réserves sur les  
conséquences.

Demande de M. Duparc. M. Duparc est autorisé à faire subir  
un examen fin juin afin de pouvoir partir

pour l'oral au moment favorable. Accordé.  
M. le Doyen fait remarquer cependant  
combien cela gêne les étudiants et il  
engage M. Duparc à éviter <sup>meantime</sup> le plus  
possible, son départ avant le fin des  
semestres.

### Demande de M. Chavanne

Lecteur en donne d'une lettre de M.  
Chavanne concernant une demande  
de crédit pour un laboratoire 2<sup>e</sup> le  
rétablissement du poste d'assistant  
au laboratoire de Chimie Pharmaco-  
centique.

Renvoyé à la Commission de  
études de Pharmacie.

Hamberger  
J. H. Scher

France du 22 Juin. 07.

Procès-Verbal Gautier, Pichet, Fehr  
- Yung.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance  
précédente. M. Gautier rappelle que les  
crédits qu'il avait exprimés dans la séance  
du 29 mai

ont été votés, et que M. Yung a proposé lui-même,  
dans la séance suivante de la commission scolaire,  
de revenir aux propositions du Sénat. M. le Doyen  
saint cette occasion pour informer la Faculté  
de la <sup>création de la</sup> Chaire de fibres métalliques et d'adopter  
par le grand conseil, ainsi que l'introduction  
d'un nouveau diplôme pour l'aptitude à  
l'enseignement de sciences - etc.

### Commission de Pharmacie. Rapporteur M. Chodal.

La Commission de Pharmacie a eu à examiner  
1<sup>o</sup> les demandes de M. Chavanne.

2<sup>o</sup> le programme des études pharmaceutiques.  
Pour ce qui concerne le matériel du laboratoire de  
Pharmacie, un accord était intervenu entre  
la Faculté et le Service, et il n'y a pas lieu de faire  
un rapport supplémentaire décidé en séance du 29 mai.  
La Faculté adopte cette proposition.

La Commission propose d'autre part  
d'appuyer la demande de M. Chavanne  
concernant le crédit de laboratoire et le poste  
d'assistant, sur une discussion au principe  
de faire passer ces demandes par la Faculté. M. Chodal  
rappelle que cela se fait d'après un accord entre  
M. le Doyen et les doyens.

Faculté vote que les professeurs adressant  
leur demande de crédit et de personnel au  
Département par l'intermédiaire du  
Doyen de la Faculté.

2. La seconde partie du rapport concerne le plan  
de l'étude pharmaceutique. Le Doyen de l'étude  
serait de 3 ans. M. Chodal donne un aperçu  
des modifications qui augmenteraient d'une  
manière très sensible la valeur des Diplômes.  
La discussion du plan d'étude est  
renvoyée à une des premières séances du  
Semestre prochain.

Immatri-culation. A la suite de l'adoption de  
projet de la Faculté concernant le <sup>Certif.</sup> Diplôme  
d'aptitude des étudiants en médecine, M.  
le Doyen demandera au Bureau de faire  
appliquer l'art. 29, tel que cela résulte  
d'une décision de la Faculté (séance de

Section - M. Brodsky demande de changer  
une grande... M. Lucey expose  
le cas de son étude qui a beaucoup

Après discussion la Faculté décide de lui  
imposer un examen de Botanique.

M. Pictet veut donner quelques explications  
au sujet de la demande qu'il avait présentée  
en faveur de M. Kehrmann. (V. séance du  
23 Janvier 31 Janv. 07). M. Kehrmann ayant  
quitté l'université pour aller professer à Mulhouse,  
la proposition tombe d'elle-même, M. Pictet  
regrette ce départ pour le laboratoire et  
pour l'Université, et il craint que cela ne  
nous otropre peu. M. Chodal rappelle que le renvoi de la discussion  
était dû à des questions d'opportunité. M. Pictet  
d'ordre part que la Faculté a toujours été  
très large et hospitalière pour les allemands.  
Séance terminée

Séance du 15 Juillet 1897

Présents: Sarrasin, Pictet, Luvone, Lucey, Guy, Lucey,  
Léon, Sarrasin, M. Lucey, Chodal.

lecture et adoption du procès verbal de la séance  
précédente. - La Faculté adopte les

- Thèse
1. de M. Bertrand, présentée par M. Carlier
  2. - Mauri - - - Duparc
  3. - Courat - - - Pictet

Examens Adoption des examens des Baccalariats.  
2 en math, 7 Ph. & N. 3. Ph. & Ch.  
et des examens du Diplôme de Pharmacien  
à Mm Silbermann & Gronoff  
Diplôme de chimiste M. Boshard & ichoni.

Doctorat

Les examens de M. Brodsky ont admis  
ainsi que les examens partiels de M. Mettler.  
Quatre candidats <sup>ont obtenu</sup> le doctorat en chimie  
dont ~~trois~~ <sup>deux</sup> de l'examen écrit. Fut une  
discussion sur le format et le nombre de chiffres.  
Dans un cas au cloque, celui de M. Wagner.  
L'examen a été refusé pour écrit.

Lettre d'un étudiant à Berne, c'est un étudiant  
en chimie qui écrit au nom d'un groupe  
d'étudiants russes. Tous ont été immatriculés  
à Berne et demandent leur immatricula-  
tion. Ils ont une lettre de recommandation  
du Bureau de l'Université écrite par le recteur.  
Cette demande est admissible.

Demande de M. ad. Petionchensky pour l'admission  
au doctorat avec qualification de Baccalariat  
M. P. a trois lettres de recommandation de M. Petionch.

Demande d'un privat-docent - M. Kollhaus, étudiant  
et docteur de l'U. de Munich demande de donner  
un cours de P. D. de l'esp. demandant le privilège  
de la Faculté. M. Pictet rapporte. Depuis sa thèse  
M. K. a fait deux travaux qui vont être publiés  
Après discussion la Faculté estime ces travaux trop courts  
pour une habilitation. Sur la proposition de  
M. Jarsani elle décide de remettre la discussion  
au commencement de Janvier 1868 après de l'aimer  
- M. K. le temps de continuer l'un de ses travaux.  
Il pourra alors se présenter et annoncer son cours  
dans le détail réglementaire.

Jours et heures de travaux. Pendant le sem. prochain  
le jeudi, à 6 1/2

Jean-Louis  
H. K.

Séance du 19 Octobre 1867

présidée par M. le prof. H. Fehr.  
Présents M. H. Fehr, Chodat, P. Guze, Duparc  
Lindner, Young, Lullier, E. Guze.  
- Lecture et adoption du procès verbal  
de la précédente séance.  
- Demande de M. M. diocani M.



M. Devaux n'ayant eu que deux heures  
pour faire un examen écrit de doctorat  
demande à être autorisé à refaire cet examen.

La demande sera examinée dans la  
prochaine séance, après que M. Pétot  
aura été entendu et nous donnera son avis.

### Baccalauréat et sciences médicales.

M. le prof. Yung communique les lettres  
que M. le Doyen de la Faculté de médecine  
lui a adressées relativement aux derniers  
examens du baccalauréat et sciences médicales.

Après discussion il est décidé d'autoriser  
à titre exceptionnel et sans que cela puisse préjudicier  
aux candidats, qui n'ont pu se présenter  
à l'examen de zoologie, à faire cet examen  
à bref délai. Les candidats qui ont obtenu  
leur diplôme naturellement ne bénéficieront  
de cette mesure.

Doctorat L'examen de M. Dokam  
n'est pas admis.

La demande de M. Tonder d'être admis  
à faire l'examen de doctorat, sera traitée  
pour qu'il vienne à M. Dupont et Gué.

Après avoir pris connaissance de la  
lettre de M. Dorville D<sup>r</sup> en médecine

la Faculté décide de l'admettre aux examens  
de doctorat avec dispense de baccalauréat.

Quatrième des leçons. Cette question  
sera examinée dans une prochaine séance;  
à quel moment nous aurons les devis relatifs aux diverses  
propositions (spécialement de ceux qui ont trait à la lampe,  
à une fumée de l'Académie, installation pourvue)

Professeurs extraordinaires. La Faculté  
propose de confirmer <sup>pour une année</sup> M. le prof. Letendier  
dans ses fonctions de prof. extraord. de  
pharmacologie.

Le Département demande à la Faculté  
de proposer 1<sup>o</sup> sur le renouvellement pour  
une durée de 3 ans des fonctions de M. le  
prof. Th. Flourmy comme professeur <sup>extra</sup> de  
psychologie expérimentale 2<sup>o</sup> sur une demande  
de congé de M. Flourmy pour une année  
et son remplacement par M. le D<sup>r</sup> Ed. Chagnon.

La Faculté pense favorablement sur  
ces deux points tant en <sup>favorisant</sup> ~~encourageant~~ <sup>de</sup> ~~vu~~ <sup>de</sup> ~~vu~~  
pour que la santé de M. Flourmy <sup>se</sup> ~~soit~~ <sup>permette</sup>  
de reprendre ses fonctions le plus tôt possible.

Augmentation des taxes de laboratoire  
pour les échanges. M. Tschir donne

connaissance des lettres qui ont été échangées  
entre le Bureau du Senat et le Conseil d'Etat,  
concernant l'augmentation éventuelle  
des taxes de laboratoire pour les étrangers.  
Le Conseil d'Etat renvoie à l'application  
de ces taxes pour le semestre en cours, mais  
demande que la question soit soumise  
au procès des Facultés entières, et que  
ce procès soit formé avant le 1<sup>er</sup> Décembre.

M. Teln nous informe en outre qu'une  
commission composée de MM Chodot  
Rehfs et Luskovski a été nommée pour  
l'étude de cette question.

Un premier échange de vues a lieu  
immédiatement, à la suite duquel  
il est décidé de renvoyer toute décision  
à une séance ultérieure <sup>de cette séance</sup>; chacun ayant  
à fournir ses documents et remettre sa  
manière de voir, ce qui facilitera le  
travail de la commission.

Séance du 23 Oct. 07, présidée par M. Pehr  
Présents M<sup>rs</sup> Pehr, Pictet, Garatin, Jung

Lecture et acceptation du procès verbal après une observation de M<sup>r</sup> Pictet, qui demand à ce qu'on toute les demandes concernant les doctorats en chimie lui soient soumises au même titre qu'à M<sup>rs</sup> Dupan et Guye.

Vérification des chiffres d'examen de bacheliers.  
M<sup>lle</sup> Wendt est renvoyée pour les examens de zoologie et géologie au mois de ~~septembre~~.

M<sup>lle</sup> Melimine est renvoyée également pour les examens qui lui restent à faire à la même époque. —

Les autres examens sont admis. —

Les examens de diplom de chimiste de M<sup>r</sup> R. Borchardt sont admis. —

M<sup>r</sup> Nicolas Deleann, qui a échoué aux examens partiels de doctorat en sc. phys., demand à se représenter prochainement. Sur la prière de M<sup>r</sup> Pictet cette demande est admise. —

M<sup>r</sup> Jehndle demand à être admis au doct. es sc. et recevoir ses titres.

M<sup>r</sup> Pictet fait remarquer à ce propos que le candidat qui doit passer en chimie comme haut principal n'a pas fait de travail pratique de chimie organique.

Sur la proposition de M<sup>r</sup> Garatin cette demande est renvoyée à M<sup>rs</sup> Pictet Dupan et Guye qui devront examiner la question de principe qui s'y pose et rapporter à la Faculté.

M<sup>r</sup> Mederani fait la demande d'être admis à refaire l'examen écrit de doctorat (chimie) en étant dispensé de l'examen oral. Cette demande est acceptée en tenant compte du fait que par suite d'un malentendu M<sup>r</sup> Mederani n'a eu qu'un seul point de réponse à la question.

M<sup>r</sup> Pehr annonce l'acceptation par le Grand Conseil du projet de certificat d'aptitude à l'enseignement des sc. Il propose que le projet soit renvoyé à la commission de faculté qui le rédige qui

aura à en déterminer l'application. Cette commission est  
composée de M<sup>rs</sup> Jaurès, Pichon, Gantier, Chodas, Ph.  
Guyot.

Jean Lescé

Jaurès

Séance du 31 oct. 1907

présidée par M. Rauber, doyen

Présents: M. Rauber, Cailler, Fehr, Tarasini, Pfung, Jung, Pictet.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

M. Rauber remercie M. Fehr de l'avoir remplacé dans les fonctions de doyen pendant son séjour à Paris où il avait été retenu par les travaux de la Commission suisse de poids et mesures.

Examens Baccalauréat et sc. mathém. M. Treutliand a la moyenne insuffisante. Son examen est admis. M. Fehr regrette qu'un étudiant qui a obtenu de chiffres aussi mauvais pour les mathématiques soit admis. M. Treutliand a plusieurs chiffres au-dessus de 3, de 2, même un chiffre au-dessous de 1 et procède pour toutes les branches mathématiques. Il y aurait lieu de revoir le règlement et d'indiquer un maximum de chiffres au-dessus de 3 et d'élever en même temps la moyenne de 3 à  $3\frac{1}{2}$  ou 4.

Doctorat. Sont admis: se présenter aux examens à doctoral

M. Jeender, branche principale chimie,  
M. Bron - - - - - Physique

M. Bron est autorisé à remplacer le Chimie par les Mathématiques pures.

Demande de M. Schlessen. M. Mirani ayant été admis à refaire l'examen écrit du doctoral, le délai accordé et l'examen ayant été trop peu insuffisant; M. Schlessen demande la même faveur, à titre exceptionnel. A l'avenir il y aura lieu de faire en sorte que l'examen puisse commencer à 8<sup>h</sup> et que 4 heures puissent être accordées à l'écrit.

Demande de M<sup>lle</sup> Levine M. Cailler formule à la F. une demande de M<sup>lle</sup> Levine qui pour des raisons de santé ne pourra pas terminer ses examens de bacc. dans le délai de deux ans. Elle demande de finir en 2 sessions <sup>ou</sup> et d'en une seule fois avec prolongation du délai. La Faculté ne peut autoriser à faire l'examen en 3 sessions mais elle accorde la prolongation du délai jusqu'en octobre 1909.

Élévation de la taxe de laboratoire pour les étudiants étrangers. Suite du débat.

Les membres présents sont unanimes à combattre toute mesure spéciale concernant les étudiants étrangers fréquentant les laboratoires et estime, qu'il serait préférable de trouver une mesure générale permettant d'atténuer les étudiants étrangers de toutes les Facultés. Le D<sup>r</sup> Pictet se déclare opposé à toute augmentation quelle qu'elle soit. Il cite de nombreux étudiants (34) qui ont retiré leur inscription au laboratoire et cela sans doute à la suite du projet d'augmenter les fees.

Sance du 14 Nov.

H. Pich.

Séance du 14 Nov. 1907

Présidence de M<sup>r</sup> Gauthier - Pich.

Présents: M<sup>r</sup> Gauthier, Chodat, Flammoy, Pictet, M<sup>r</sup> Puy. En absent.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Examens. Les examens de doctorat de M<sup>r</sup> Schiava ont été déclarés admis.

M<sup>r</sup> Schiava remet la présidence à M<sup>r</sup> Pich, Kerstanig, appelé à l'observation par l'observation du passage de l'heure.

Chaire de Psychologie. La désignation de la chaire extraordinaire de Psychologie, telle qu'elle avait été proposée par M<sup>r</sup> Flammoy (séance du 2: 15, 22 mai, 07) étant (après impossible par le Département, celui-ci propose de ~~transformer~~ <sup>transformer</sup> la chaire en chaire ordinaire et demande le pravis de la Faculté et du Rectorat. M<sup>r</sup> Chodat rappelle qu'il avait déjà fait cette proposition autrefois, mais que M<sup>r</sup> Flammoy a préféré conserver l'extraordinaire. Il appuie la transformation en raison des services rendus par le distingué professeur et du succès qu'il obtient son enseignement. Mais il fait toutes ses réserves quant aux demandes ultérieures. Après discussion la Faculté décide de donner un pravis favorable et de l'accompagner des motifs énoncés par M<sup>r</sup> Chodat.

Certif. d'aptitude. M<sup>r</sup> Fehr informe la Faculté que d'après le texte soumis au grand conseil, la commission scolaire avait introduit une modification au projet adopté par la Faculté et le décret. A l'art. C. Philosophie ou Pédagogie au lieu de "simple" et par la suite de "l'éducation". Mais la Faculté n'en a pas été informée, pas plus que de l'adoption du projet par le Département. Il y a lieu de demander l'avis du Département qui se sera entre dernière lecture.

Séance du

H. Pich.

21 Nov. 1897

Présidence de M. R. Gauthier.

Présents: MM. Sautier, Eug. Luyz, Sarasin, Fehr

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Examens. 1) M. Schlosser, auteur-évêque

Doctorat son examen écrit du Doctorat, a obtenu la moyenne 4. Son examen est déclaré admis. (Chimie)

2) Les examens de Doctorat de M. Bross sont admis. (Physique)

Immatri-culation, 111 pour le moment.

Certif. d'aptitude. Le Département demande un nouveau professeur. Les sciences de l'Éducation étant obligatoire, le Philosophie restant facultative. La question sera reprise tous peu.

Dispenses des finances. - M. le Doyen a demandé au Département que la dispense ne pas accordée pour les exercices de mathématiques et que seule soit accordée aux finances de laboratoires.

Le Département examinera cette proposition.  
Laboratoire de Géologie. Le laboratoire comprenait jusqu'à un laboratoire complet et des travaux pratiques.

On en demandait avant refusé la inscription pour le petit laboratoire, celui-ci ne figurant pas sur le feuille qui lui a transmis le Département. M. Sarasin demande la manière de ce laboratoire. Le Faculté approuve la demande qui sera transmise au Département par l'intermédiaire du Doyen

Leanne Guig  
A. Klein

Séance de 2 Dec 97

Présents: MM. Sautier, Chodat, Flournoy, Sarasin, Fehr, Phlyss, Eug. Luyz, Casella, Bizet, Duparc Luyz.

Présidence de M. Sautier Doyen.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Finances de l'École-Math. (Séance du 21 Nov.) Le Département estime que les exercices pratiques ne peuvent pas être attribués aux laboratoires, parce qu'ils nécessitent les finances, sans apporter une modification à la loi.

Examens. 1. M. Goussenberg a subi avec succès les examens oraux du Diplôme de pharmacien. Il a aussi subi les examens écrits.

docteur M. Muntz, tech. sc. phys. - chim. est admis  
et présenté aux examens de doctorat en  
remplaçant la chimie par la mathématiques  
pures.

M. Silbermann, pharmacien diplômé de  
notre université, est admis et présenté au  
doctorat en remplaçant la Minéralogie par  
la Botanique.

Thèse de M. Sprecher, rapporteur M. le Prof  
Chodal. Il s'agit d'un travail remarquable  
qui a coûté plus de 3 ans de recherches,  
adopté.

Rapport sur la question d'augmenter les frais de laboratoires  
pour la chimie et la physique. M. Fehr rappelle  
le rappor documenté par M. Chodal  
et présenté au conseil samedi 30 nov. au  
cours de la Commission nommée par le Bureau  
du lycée. Ce rapport contient de nombreux  
passages qui devraient être publiés, car il serait  
désirable que le public soit renseigné d'une façon  
précise sur les <sup>dépenses et les</sup> ~~francs~~ revenus concernant  
l'université et sur sa situation vis-à-vis des  
autres universités. M. le Doyen félicite  
en son honneur M. Chodal de son beau travail

et le remercie au nom de la Faculté. M. Chodal  
estime qu'il est préférable de ne pas publier  
ce rapport qui a un caractère confidentiel,  
tout au moins dans certains de ses passages  
concernant les autres universités.

Certificat d'aptitude. M. le Doyen donne lecture  
de lettre du département par laquelle celui-ci annonce  
que notre demande de 1903 d'ajouter <sup>un</sup> ~~le~~ certifi-  
cat d'aptitude à l'enseignement de sciences dans le  
liste des diplômes a été acceptée par le Grand  
Conseil au mois de mai dernier. Pour ce qui est  
du programme, le département demande le remplacement  
l'art. 1. au numéro 2, "l'un des branches au  
choix du candidat: Pédagogie ou Philosophie",  
par la science de "Education", et de laisser  
la Philosophie facultative.

Après discussion la Faculté accepte la proposition,  
d'imposer la science de l'Éducation  
mais elle estime qu'il n'y a pas lieu <sup>de proposer</sup> ~~de proposer~~  
une branche facultative (Philosophie).  
D'autre part, sur la proposition de M. le Prof  
Flournoy elle émet le vœu qu'au n° 1 de l'art. 1.  
on introduise également la Psychologie expérimentale  
dont les questions de transformation de chair en chair  
sont d'actualité.



L'organisation du Certificat (premier et  
programmes de travail) est renvoyée à une  
Commission composée de M. Gautier, Chodat  
Ph. Guze, Camp. Pech

Demande de M. Ph. Guze concernant les examinateurs pour  
le 3<sup>e</sup> Diplôme de chimie. M. Ph. Guze, se rapportant  
à l'art D de l'arrangement intervenu le 19 juin 1896  
au sujet de la répartition de l'enseignement de la chimie,  
croit honorer interpréter le texte de manière que  
le prof. de chimie techn. sera seul chargé de  
faire subir les examens de Chimie inorg.  
de chimie org., de chimie de chimie des sels  
et de chimie technique. Il s'appuie sur le  
passage parlant de la "partie théorique", dont selon lui  
le contenu se fera en 3 étapes: chimie inorg.  
et organique, chimie analytique et chimie  
technique.  
Puisque M. le Doyen s'en est tenu à part,  
il en résulte en convoquant les professeurs  
dont les branches figurent au programme de  
l'examen.

M. Phodat, qui a collaboré au texte cité, rappelle  
qu'on s'est inspiré du principe d'établir une équi-  
valence entre les professeurs de chimie tant pour

les études que pour les examens.

M. Pictet voit dans la demande de M. Ph. Guze  
une atteinte grave aux droits du professeur de  
chimie inorg. et org. L'article cité est ambi-  
gu, mais il ne saurait être interprété dans  
le sens indiqué par M. Guze. Cela tient en  
parti au principe de la division du travail  
auquel chacun est rattaché et il s'agit au surplus  
de partager le travail, qui doit exister en  
tout, dans les études comme dans les examens.

M. Duparc dit que l'intention de la Commis-  
sion était de canaliser les examens. M. Pictet  
étant rattaché plus particulièrement au  
doctorat et M. Ph. Guze au diplôme de chimie,  
mais que cela était subordonné à une  
révision du règlement du diplôme de chimie  
ce qui ne sera pas encore fait. Il veut  
déclarer qu'il n'a jamais eu l'intention  
de déposséder un collègue des examens con-  
cernant sa branche.

M. Pictet se déclare d'accord avec M. Duparc, mais  
fait et ne prendra pas seul la responsabilité  
de l'examen de doctorat.

M. le Doyen conclut de ce qui a été dit, qu'il y a lieu

de revoir le règlement du diplôme de chimiste  
et M. Chodat propose que l'on revoit en même  
temps la question des examinateurs de chimie  
au doctorat. Ces deux questions sont  
renvoyées à une commission composée  
de MM. Gautier, Chodat, Duparc, Ph. Luyet,  
Péclit & Eug. Luyet.

séance levée  
Alcher

Séance du 17 déc. 07  
Présents: Gautier, Sarasin, Eug. Luyet, Ph. Luyet,  
Yung, Péclit,  
Présence: M. Gautier absent.  
lecture et adoption du procès verbal de l.  
séance précédente.

Examens de Doctorat  
sont déclarés admis les examens de  
M. M. Munz, Zander et Medvanice  
dernier ayant été admis: après l'examen  
écrit.

Thèses M. Savilla, rapporteur M. Prof. Ph. Luyet  
M. Bauer  
ces thèses sont adoptées.

Nomination d'un docteur de la Faculté à la commis-  
sion chargée d'examiner la vocation de M. Scarce  
à la chaire extraor. de géologie métalloferre.

La Faculté désigne M. le Prof. Duparc.  
Prochaine séance Vendredi 21 d., à 8 h. soir.  
Séance levée  
Alcher

Séance du 20 déc. 07.  
Présents: M. Gautier, Chodat, Eug. Luyet, Carlier,  
Chavanne, Chavanne, Flournoy, Duparc.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et  
adopté.

Examens Les examens pratiques du diplôme de pharma-  
cien dent. Porjamburg sont déclarés admis.

Bacc. médical Sur la demande de étudiants  
il sera organisé une session de baccalauréal  
en médecine, et fin du sem. hiver.

Programme du sem. 07.  
La Faculté enregistre avec plaisir deux cours  
supplémentaires, celui de M. le Prof. Carlier, sur  
le calcul des assurances, et celui de M. le Prof. Gautier  
ayant plus particulièrement pour objet les exercices action  
qu'il pourrait être donné éventuellement: l'Observation,  
même celles-ci et rattachés et illustrés.

Thèse de M. Brodzki, rapporteur M. le Prof  
Lung. Le travail est déclaré admis.

Salle de cours. Le Département a examiné de son côté la  
question d'une grande salle de cours. Une solution  
considérée, selon lui, à rétablir la salle de 500;  
le droit serait logé aux salles 30, 33 & salle de  
Léonard, celui à donnerait place sous l'amphithéâtre  
de Physique, tandis que le mathém. des sciences chercher  
des locaux en dehors de l'Université. Il s'agit  
là d'un simple avant-projet et non de proposi-  
tions de finitives.

M. le Prof Chodal. Le plan gestive que l'auteur est  
impraticable dans l'état actuel et que l'idée  
d'une salle spécialement aménagée pour  
l'enseignement des sciences est très heureuse.  
Mais il ne faut pas que dans son ensemble  
la Faculté de sciences soit gênée dans le  
changement.

M. le Prof Schi quitterait le bâtiment  
pour aller s'installer en face, au no. de la rue  
de Camballe. Sans quoi le cas il ne pourrait être  
question de locaux au rez de chaussée.

Certif. d'aptitude La Commission a tenu deux séances.  
M. le Prof Caution rapporte. Le texte primitif

a subi quelques aménagements, on a séparé  
nettement les examens en deux parties et  
après discussion, la Faculté estime qu'il en y  
peut lieu de fixer une limite pour le délai  
entre les deux sessions. La Commission  
propose d'arrêter définitivement le texte ci-joint  
de modifications et additions aux règlements  
de l'Université. Ce texte est adopté, après  
quelques petites modifications de détail.

Sur une question de M. Cailler, concernant l'art  
22, § 2, il est entendu que, pour les  
autres examens, on pourra accorder l'équivalence  
des études faites ailleurs, mais non pour des  
diplômes de bachelier.

M. le Prof Chodal demande que l'on inscrive  
le plus possible au Bureau et au Départe-  
ment pour qu'il puisse être fait mention du  
plan d'études dans le prof. du sem. d'été.

Vient ensuite une échange de vues concernant  
le programme détaillé. Il est entendu que le  
candidat devra posséder le matériel du baccalauréat  
et avoir approfondi quelques points spéciaux. S'agit-  
il de ne faire pas de distinction, dans le programme, entre  
la "branche principale" et la "branche secondaire".

La Commission  
M. le Prof

Corrections ajoutées en blanc

## Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Propositions de la commission chargée de revoir le règlement du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences.

Ce nouveau certificat, dont la création a été approuvée par le Grand Conseil dans sa séance du 29 mai 1907, entraîne les modifications et additions suivantes au Règlement de l'Université.

ART. 14, p. 9, n° 4 et ART. 16, p. 10, ligne 6, ajouter : « le certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs. »

ART. 17, p. 11, ligne 5, ajouter : « et du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences... »

« Les examens du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été ; une session pour les examens oraux de la 2<sup>me</sup> partie peut avoir lieu au commencement du semestre d'hiver. »

ART. 21, p. 13, ligne 16, et p. 14, ligne 3, ajouter : « et pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences. »

ART. 27, p. 16, 5<sup>me</sup> ligne, mettre : « certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences 100 fr. »

CHAP. VII, p. 46, ajouter :

E/ e) Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences  
dans les établissements secondaires supérieurs.

*Annexes*

ART. 72. — Pour être admis à se présenter aux examens du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs, il faut :

1° Avoir obtenu l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université de Genève ;

2° Prouver par des certificats que l'on a suivi régulièrement pendant quatre semestres au moins des laboratoires, conférences ou séminaires concernant les sciences choisies pour l'examen (art. ~~72~~, chiffre 1) ;

3° Justifier de six semestres d'études scientifiques supérieures.

ART. 73. — Les examens se composent de deux parties et peuvent être répartis sur deux sessions ; la première partie est éliminatoire.

I. Les épreuves de la *première partie* comprennent :

1° Un examen écrit consistant en un travail rédigé à domicile sur un sujet choisi par la Faculté dans la branche principale<sup>1/2</sup>, deux mois sont accordés pour ce travail qui sera remis calligraphié ou dactylographié. Ce travail pourra être effectué dans le sixième semestre d'étude.

2° Deux leçons d'épreuve, relatives aux sciences choisies par le candidat, composées sur un sujet donné et préparées en quarante-huit heures chacune.

II. La *seconde partie* consiste en un examen oral sur chacune des trois branches formant le champ de l'examen (voir les programmes détaillés)<sup>1/2</sup>

Le champ de l'examen comprend :

1° deux des branches suivantes, au choix du candidat : Analyse infinitésimale, algèbre et géométrie supérieures, mécanique, astronomie, physique, chimie, minéralogie,

zoologie, botanique, dont une branche dite *branche principale* doit avoir été approfondie par le candidat.

2° La science de l'éducation. Les porteurs du diplôme de maturité de la section pédagogique du Gymnase de Genève ou d'un certificat jugé équivalent par la Faculté peuvent remplacer la science de l'éducation par la philosophie ou par la psychologie expérimentale.

Ces articles 72 et 73 seront rappelés en tête des *Programmes détaillés relatifs au certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences* ; ils seront suivis du

#### PLAN D'ÉTUDES

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicum<sup>1/2</sup> etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres ~~doivent être~~<sup>seront</sup> consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en deux parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre ; la

seconde à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième semestre. ~~Autant que possible~~ Les candidats ont avantage à choisir les sessions d'octobre, qui leur permettent d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires et ~~d'employer une partie~~ des vacances <sup>pour</sup> au travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Le cinquième et le sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du certificat d'aptitude, mais dès le troisième et <sup>le</sup> quatrième semestre, les candidats devront suivre les laboratoires, conférences et exercices pratiques, concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langues étrangères de suivre, une ou deux fois, les cours du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

*N.B.* - Le texte du diplôme devrait faire mention : 1° du baccalauréat obtenu avec indication des branches ; 2° des deux branches choisies par le candidat.  
de l'examen final.

14 Décembre 1907.

R. CHODAT. H. FEHR. R. GAUTIER. E. YUNG.

Séance du 20 janvier 1908.

Présents: M. Sauter, Chodat, Eugène, Th. Euge,  
Lung, Sarasin et Sch.

Présidence de M. Sauter doyen.

Lecture et adoption du procès verbal de la  
séance précédente.

Examens de doctorat. Les examens de  
M. Bernet et de Madame Zohrenkoff sont  
déclarés admis.

Les examens de M. Staub sont admis, sous  
réserve que le chiffre de l'examen écrit soit  
suffisant, l'épreuve étant encore entre la main  
du jury.

Thèses. Sont acceptées les thèses de  
M. Meltzer, rapporteur M. le Prof. Th. Euge  
Mad. Zohrenkoff. - - - Eug. Euge  
M. Staub - - - R. Chodat.

Programme Le Programme du sem. 2<sup>e</sup> Eté est  
adopté.

Laboratoire de Photographie. L'Université est consultée au sujet  
de la création d'un laboratoire officiel de photographie.  
A cet effet le Bureau de Sem. a chargé une commission  
de 3 membres (M. le Prof. Duparc, Alf. Sauter  
et Meserand) de présenter un rapport sur la demande

de M. Mallet, docteur en Te. de notre Université,  
Ancien élève de notre Ecole de Chimie, M. Mallet s'est  
spécialisé dans le domaine de la photographie et tout  
particulièrement dans la photographie judiciaire. Il  
travaille depuis mai 1906 au laboratoire de  
M. le Prof. Reuss, à l'Université de Lausanne.

M. Mallet s'est adressé, en mars 1907, à MM. le Conseiller  
Etat chargé des Aff. de Justice et Police et de  
l'Instruction publique pour leur proposer la  
création d'un laboratoire officiel de photographie  
mis à la disposition des professeurs de l'Université  
et des autres établissements officiels d'Instruction  
publique et pouvant être appliqué aux recher-  
ches judiciaires. La Commission universitaire  
chargée d'examiner la demande appuie vivement  
la dite création.

M. Chodat estime qu'un spécialiste en photographie  
possédant une culture scientifique rendrait de  
grands services aux professeurs de la Faculté. Il serait  
facile de trouver le local nécessaire dans le couloir  
l'on pourrait installer le dit laboratoire.

M. Th. Eug. Euge parle dans le même sens. M. Mallet  
est un de ses anciens étudiants, c'est une personne  
offrant toutes les garanties au point de vue scientifique.

La Faculté décide de donner un prix favorable, elle estime que le laboratoire devra être purement universitaire et qu'il y aurait lieu d'établir un tarif des travaux du laboratoire.

Taxes de laboratoire. M. le Doyen donne lecture de deux arrêtés du Conseil d'Etat, du 10 janvier 1908,

I. Considérant que des désaccords peuvent se produire au sujet de la fixation du taux de frais de laboratoire, entre le Docteur, la Faculté, et les professeurs, le Conseil d'Etat arrête de modifier comme suit l'art. 4 du Règlement des laboratoires, art. 4. Dans le rgl., le taux des frais de travail pratiques est fixé d'un commun accord entre le Docteur, la Faculté et les professeurs. À défaut d'accord, ce taux est déterminé par le Conseil d'Etat.

II. Sans un 2<sup>e</sup> arrêté, du 10 janvier, le Conseil d'Etat se basant sur la modification introduite par l'arrêté ci-dessus, décide d'augmenter de 20%, pour les étudiants étrangers, le taux des taxes de laboratoire fixés par un arrêté du 3 mars 1905. Le produit de cette augmentation revient entièrement à l'Etat. En l'occurrence : 1er. 10<sup>1</sup> 1908.

Le Bureau du Docteur a pris connaissance de ces deux arrêtés, dont le premier viole une convention intervenue entre le Docteur et les professeurs dirigeant un laboratoire. Ceux-ci se réunissent le 23 janvier, sous la présidence d'un juré, M. le Prof. Reibous et examineront la situation et la démarche à faire.

M. Chodat insiste sur le danger que présenterait l'avenir de l'arrêté qui passe par dessus la convention du 3 mars 1905. Il y a lieu de faire toutes nos réserves quant à cet arrêté. M. Fehr et Varagn estiment que la Faculté doit elle-même répondre à l'arrêté et faire toutes ses réserves. N'ayant pas été consulté, bien qu'en son temps l'arrangement ait été adopté d'un commun accord entre le Docteur, la Faculté et les professeurs, elle ne peut accepter ce changement. Le suite de la discussion aura lieu après la réunion de chefs de laboratoires.

Conf. d'apl. et des revenus. La Faculté décide qu'il y aura cinq directeurs à observer dans le programme concernant la Chimie. Ce sont des directeurs et non des spécialistes. : Chimie inorg.,





LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Vu l'art. 163 de la loi sur l'Instruction publique du 5 juin 1886 ;  
Vu le Règlement des Laboratoires approuvé par le Conseil d'Etat le 3 mars 1905,  
et modifié par arrêté du 10 janvier 1908 ;  
Vu la lettre de M. le Recteur de l'Université, en date du 19 mars 1908 ;

ARRÊTE :

1<sup>o</sup> De fixer comme suit, le taux des rétributions exigées des Etudiants de l'Université, pour les travaux de laboratoires et pour les travaux pratiques :

Faculté de Médecine :		Hiver	Eté
Anatomie . . . . .	Fr.	96.—	—.—
Physiologie . . . . .	»	36.—	36.—
Embryologie et histologie . . . . .	»	48.—	48.—
Anatomie pathologique (histologie pathologique ; autopsies) . . . . .	»	42.—	42.—
Hygiène . . . . .	»	60.—	60.—
Clinique médicale (auscultation) . . . . .	»	12.—	12.—
Médecine opératoire . . . . .	»	—	36.—

Faculté des Sciences :		Hiver	Eté
Physique (laboratoire intermédiaire 5 demi-journées) . . . . .	»	60.—	48.—
» ( » » 1 jour) . . . . .	»	36.—	30.—
» (laboratoire de recherches) . . . . .	»	108.—	84.—
» (exercices pratiques) . . . . .	»	30.—	24.—
Chimie inorganique et organique . . . . .	»	108.—	84.—
Chimie analytique . . . . .	»	108.—	84.—
Minéralogie (laboratoire) . . . . .	»	108.—	84.—
» (travaux pratiques) . . . . .	»	24.—	24.—
Chimie pharmaceutique et pharmacie . . . . .	»	108.—	84.—
Chimie théorique et technique (laboratoire) . . . . .	»	108.—	84.—
» » (travaux pratiques) . . . . .	»	24.—	24.—
Zoologie et anatomie comparée (laboratoire) . . . . .	»	72.—	44.—
» » (travaux pratiques) . . . . .	»	44.—	30.—
Botanique (laboratoire) . . . . .	»	60.—	44.—
» (exercices pratiques) . . . . .	»	36.—	24.—
» (microbiologie) . . . . .	»	84.—	60.—
» (microscopie pharmaceutique) . . . . .	»	48.—	36.—
Géologie (laboratoire entier) . . . . .	»	60.—	48.—
» (laboratoire partiel) . . . . .	»	30.—	24.—
Psychologie expérimentale (laboratoire) . . . . .	»	30.—	18.—
» » (exercices pratiques) . . . . .	»	18.—	12.—

2<sup>o</sup> Les étudiants munis du certificat de maturité du Gymnase de Genève, ou d'une maturité suisse, ou de certificats reconnus équivalents et délivrés par des établissements suisses d'enseignement secondaire bénéficieront d'une réduction d'un sixième du montant des taxes fixées par le présent arrêté.

Genève, le 19 mars 1908.

Le Conseiller d'Etat  
chargé du Département de l'Instruction publique,  
W. ROSIER

organique; analytique; thérapeut. ou technique.  
Diplôme de chimie, 3<sup>e</sup> examen. Deux sessions au cours  
de l'année scolaire, l'une fin avril, l'autre  
fin juin.

Jeune Université

H. F. L.

Séance de 3 février 1908

Membres MM. Lambert, Pictet, Sarasin, Unger, Chodat  
Duparc et Ch.

Présidence: le Docteur

Le procès-verbal de la séance précédente est  
lue et adopté.

Demande d'équivalence. M. Stahlfoss, étudiant norvégien,  
porteur d'un diplôme norv. de pharmacien, demande  
1<sup>o</sup> l'admission au doctorat avec dispense du  
baccalauréat, 2<sup>o</sup> d'être dispensé d'une partie  
des examens du doctorat. Renvoyé à une  
Commission composée de MM. Chodat et Pictet.

Thèse de thèse de M. Bernet, présentée par M.  
Sarasin, est adoptée.

Certificat d'aptitude. Le Département présente sa objection  
au nouveau texte du règlement concernant le certificat.

1<sup>o</sup> le sujet devrait pouvoir être choisi par le candidat; comme

le mentionne le 1<sup>er</sup> texte. Le Faculté estime que le nouveau  
texte doit être maintenu comme préférable. M. le Docteur  
exposa les raisons au chef du Département. Il s'agit  
surtout de garanties qui en résultent pour le Faculté que  
le travail a bien été fait par l'étudiant.

cat. 73.I.1

2<sup>o</sup> Le Département demande que l'on insiste au sujet de  
l'équivalence à la maîtrise pédagogique, qu'il s'agit bien  
de études pédagogiques. Il propose même d'inscrire  
le chapitre de pédagogie qui doit passer devant le candidat  
demandant l'équivalence. Le Faculté estime que cela  
conviendrait à un règlement intérieur, mais que dans  
le règlement q<sup>i</sup> il suffit de mettre d'un  
"certificat d'études pédagogiques" jugé équivalent  
par la Faculté. D'autre part, sur la proposition  
de MM. Duparc et Chodat, elle maintient la psycholo-  
gie dans la grande partie, au nombre de  
branches facultatives pour ceux qui ont des études  
pédagogiques.

Le programme détaillé sera examiné ultérieure-  
ment.

Jeune Université

H. F. L.

Séance du 13. III. 08

Présents: M. Gamber, Chodat, Cailler, Scher, Yung.  
Présidence de M. le Docteur.

Examens. Les examens de doctorat de M. Koiner sont  
déclarés admis.

Demande de M. Starfoss. M. Chodat rapporte au nom de la commission  
son chargé d'examiner la demande de M. Starfoss.  
~~Ce dernier~~ Il a assisté à celui du ~~pharmacieur~~  
fédéral ayant fait la maladresse fidei. On lui  
demande 1/2 branche. Il a donné les notes de  
très complètes de M. Starfoss, la commission  
propose 1/2 branche <sup>handicapé de la chimie, ou chimie. univers.</sup> adoptée.

Examen de communi pharmacorum.

Le examen de M. Timenowitch sont déclarés  
admis.

Demande de M. Boshardt. N. B., chimiste diplômé  
de notre université demande à pouvoir présenter un  
thèse faite à Zurich. Toutefois, la thèse ne  
peut être acceptée si elle a été faite en dehors  
de nos laboratoires. 2.° elle est rédigée en allemand.

Demande de congé de la séance. M. Pearce, nommé récemment  
prof. ext. de la géol. métallifère, <sup>et de chimie</sup> acceptation  
mission en Suisse, demande un congé jusqu'à la fin  
du semestre. Cette demande est adressée au recteur et

conformément au règlement, la Faculté doit  
donner son avis, mais elle ne peut se prononcer que  
pour un semestre. Le F. décide de donner un  
avis favorable.

Thèse de M. Revellod de M. Revellod, présentée  
par M. le Docteur Yung est déclarée admise.  
Travaux bien. M. Gamber

Séance du 16 Mars 1908

Présents: M. Gamber, Guye, Th. Geyer, Yung, Scher  
Présence: M. Pictet, Cailler, Cailler  
Présidence: M. Gamber, Docteur.

Les procès verbaux de deux séances précédentes  
sont lus et adoptés.

Examens. Les examens <sup>de</sup> de pharmac. de M. Timenowitch sont  
déclarés admis.

Budget 1909. La Faculté est consultée au sujet de modifica-  
tions éventuelles. Propose au budget, M. le Docteur  
rappelle la demande d'un assistant pour la math.  
matiques et d'un crédit <sup>ajourné</sup> ~~est~~ de f. 250. - pour  
compléter et tenir: pour la collection de modèles  
du laboratoire de ~~math.~~ géométrie.

La Faculté approuve la demande de M. Th. Geyer  
en faveur d'une ~~est~~ allocation extraordinaire de

f. 3000. — pour mettre en valeur l'installation, faite par la Ville, d'un four électrique.

Chaire de Psychologie. Le Conseil d'Etat procédera sous peu à la nomination du professeur titulaire à la chaire ordinaire de Psychologie. La Faculté désigne M. le Prof. Lang comme délégué à la commission de travail.

Table de la bibliothèque. La Faculté est appelée à compléter et à revoir le tableau des tables de bibliothèque. Elle approuve les modifications suivantes au tableau du 3. III. 1905.

Physique. Exerc. prat.	25	15
Chimie théorique trav. prat.	20	10
Zoolog. anatomie comp. (tr. prat.)	36	15
Botanique (trav. prat.)	30	15
En outre on ajoutera.		
Botanique, microbiologie.	70	50
" microscope pharmaceutique.	40	30
Géologie, lab.	50	40
" Ex. prat.	25	20
Psychologie, lab.	25	15
" Ex. prat.	15	10

Les noms de laboratoires sont précisés conformément aux désignations actuelles, pour la Chimie org. - org., la Pharmacie pharmaceutique, au

lien de ch. biologique, et pour le Zoologue et l'anat. comparée. (V. f. ci-jointe)

Certif. d'aptitude à l'enseignement des sciences. La Faculté examine le programme détaillé d'après l'épave qui a été adressé à chacun des professeurs.

M. le Prof. Farasin sera invité à donner un programme plus complet pour la Zoologie sur la proposition de M. D. Ch. la Philosophie comprendra deux programmes

A. Histoire de la Philosophie (enseignement de M. Farasin)

B. Théorie de la Science ( - - A. Naville)

Après discussion le programme détaillé est adopté dans son ensemble.

J. A. B. B. B.

Atch

France du 29. IV. 08

Présents: M. L. Gauthier, Ing. S. J. J., Chodat, Flournoy

M. G. G., Carlier, etc.

Présidence de M. L. Gauthier.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil d'Etat a nommé M. Flournoy à la chaire ordinaire de Psychologie. M. Gauthier fête son collègue, au nom de la Faculté qui le voit avec plaisir prendre le titre de prof. ordinaire



LE DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Vu l'art. 163 de la Loi sur l'Instruction publique du 5 juin 1886 ;  
 Vu le Règlement des Laboratoires approuvé par le Conseil d'Etat le 3 mars 1905 ;  
 Vu la lettre de M. le Recteur de l'Université, en date du 24 février 1905 ;  
 Vu les lettres de MM. les Doyens des Facultés des Sciences et de Médecine, en date des  
 17 janvier et 14 février 1905 ;

ARRÊTE :

1° De fixer, comme suit, le taux des rétributions exigées des Etudiants de l'Université, pour  
 les travaux de laboratoires et pour les travaux pratiques :

**Faculté de Médecine :**

	Fr.	Hiver	Eté
Anatomie . . . . .	Fr. 80.—	—	—
Physiologie . . . . .	» 30.—	—	30.—
» (recherches spéciales) . . . . .	» 40.—	—	40.—
Embryologie et Histologie . . . . .	» 40.—	—	40.—
» (recherches spéciales) . . . . .	» 50.—	—	50.—
Anatomie pathologique . . . . .	» 35.—	—	35.—
Hygiène . . . . .	» 50.—	—	—
Médecine légale . . . . .	» 30.—	—	—
Thérapeutique expérimentale (recherches spéciales) . . . . .	» 30.—	—	—
Cliniques : travaux pratiques . . . . .	» 10.—	—	—
Médecine opératoire . . . . .	» —	—	30.—

**Faculté des Sciences :**

Physique. Laboratoire intermédiaire (3 jours) . . . . .	» 50.—	—	40.—
» » » (1 jour) . . . . .	» 30.—	—	25.—
» Laboratoire de recherches . . . . .	» 90.—	—	70.—
» Exercices pratiques . . . . .	» 20.25	—	20.—
Chimie <i>inorganique et organ.</i> . . . . .	» 90.—	—	70.—
Chimie analytique . . . . .	» 90.—	—	70.—
Minéralogie (laboratoire) . . . . .	» 90.—	—	70.—
» (travaux pratiques) . . . . .	» 20.—	—	20.—
Chimie <i>biologique pharmac.</i> . . . . .	» 90.—	—	70.—
Chimie théorique (laboratoire) . . . . .	» 90.—	—	70.—
» (travaux pratiques) . . . . .	» 20.—	—	20.—
<i>Zoologie et</i> Anatomie comparée (laboratoire) . . . . .	» 60.—	—	36.—
» (travaux pratiques) . . . . .	» 36.—	—	25.—
Botanique (laboratoire) . . . . .	» 50.—	—	36.—
» (exercices pratiques) . . . . .	» 30.—	—	20.—
Géologie. <i>25. 20</i> . . . . .	» 50.—	—	50.—40
Psychologie expérimentale. <i>15. 10</i> . . . . .	» 25.—	—	15.—

2° Il ne pourra être apporté de modification au tableau ci-dessus que d'un commun accord  
 entre le Chef du Département de l'Instruction publique, le Professeur intéressé et la Faculté à  
 laquelle il appartient.

Genève, le 3 mars 1905

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique,

D<sup>r</sup> VINCENT.

*Bot. microbologie 70 50*  
*microscopie pharmac. 40 30*

Le Doyen félicite également M. le Prof. Chodak pour le prix qui lui a été attribué pour son travail sur les aeques, et M. <sup>Chodak</sup> Kung pour ~~ses~~ intéressantes salles qui sont installées à l'occasion du Congrès.

### Examens, sont déclarés admis

les examens pratiques de pharmacien de M. Stern et Timenowitch

et le examen oral de pharmacien de M. Stern et Bimpage. M. Vogt a échoué à ces derniers examens.

### Thèse

La thèse de M. Ant. Bion, présentée par M. le Prof. Kung, est admise.

### Immatriculations

M. Schaffer, américain, prof. à Arkansas, est admis au doctorat, avec dispense du baccalauréat, en raison de ses études et de ses travaux.

M. M. Plotton & Masson ont été admis en vue des études de pharmacie.

### Chaire de Psychologie

Division de la chaire. La Faculté des Doctes prononce en faveur de la division de la chaire dans laquelle était extraordinaire. Il y a lieu de confirmer cette proposition, étant donné que la chaire est devenue ordinaire. Sur la proposition de M. Flournoy la chaire ordinaire conserve le titre de Psychologie expérimentale.

on détacha le ~~Psychologue~~ psychologue physiologique, qui formerait une chaire extraordinaire qui serait confiée à M. Claparède, par vocation, adopté.

M. Chodak demande que son prix que le laboratoire en rattaché à la chaire de Psych. physiologique. adopté.

Doctorat honoris causa. <sup>(Phil.)</sup> M. M. Kung <sup>(Phil.)</sup> soumettent à la

Faculté, dans une prochaine séance, une proposition concernant l'accès de ce titre honorifique à deux physiologistes américains bien connus dans le monde scientifique.

Travaux voir ad Rem

Séance du 17 Mai, 1908

Présents: M. Bion, Parasin, Engler, Flournoy, Kung, Pictet, Pich, Providence, Le Doyen.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

### Examens

de Pharmacie de M. Vogt. La Faculté est appelée à se réunir sur la proposition de la dernière séance. Le jury propose de renvoyer légèrement les chiffres, afin de permettre au candidat de faire l'examen pratique. La Faculté accepte, en raison de l'état de santé du candidat, tout en reconnaissant, comme le fait remarquer M. Parasin, que c'est un peu <sup>dont d'urgence</sup>

2. Les examens du diplôme de chimiste de Mr. Neithammer  
sont déclarés admis.

3. La Faculté accepte également les examens  
de doctorat de Mr. Ann. Pictet (sc. nat.)

4. et les examens de doct. de Mr. D. C. D. C. (sc. phys.)  
dont l'usage que son examen écrit soit suffisant.

Demande de Mr. L. L. L. Mr. L. L. L. demande à pouvoir  
se rendre en deux, le 2<sup>e</sup> partie des examens de  
baccalauriat. Depuis le mort de son oncle M. D. L.  
son état de santé s'est aggravé et ses yeux  
sont faibles. La Faculté accepte la demande.

Thèses de Mr. J. J. J. présentée par M. D. L.  
- M. L. L. - - - - - M. L. L.  
accepté.

Equivalences M. M. Volk et Grunmel demandent  
s'ils sont admis au doctorat avec dispense partielle  
du baccalauriat. M. le Prof. Ph. L. L. L.  
rapporte au nom de la commission composée de  
M. L. L., Pictet & D. L. L. la commission  
proposé, pour M. Volk, 4 examens oraux, à  
l'exclusion des branches qui figurent au doctorat,  
et pour M. Grunmel, qui a des études en complètes  
complètes, 2 branches.

À propos du cas de M. Grunmel, M. Pictet &

Ph. L. L. L. regrette qu'en tout oblige d'imposer  
des mêmes exigences à ceux qui ont fait de études  
complètes, avec examens, de <sup>grande</sup> ~~grande~~ universités qu'à  
ceux qui sortent du Technicum de Winterthour.

Sur la proposition de M. Ph. L. L. L., la Faculté décide  
par 3 voix, contre 1, et 3 abstentions, de porter  
le nombre des branches à 4 pour M. Volk, et  
une pour M. Grunmel.

Demande de M. le Prof. Chavanne M. le Prof. Chavanne  
demande à réduire son cours à 2<sup>e</sup> en 1<sup>er</sup> (pour le  
devenir élémentaire) et de donner 3<sup>e</sup> en hiver.  
La demande sera transmise au Département  
avec un avis favorable de la Faculté.

Chaire extraord. de Psychologie de Faculté désigne  
M. le Prof. Flournoy comme titulaire à la  
Commission chargée d'examiner la vocation de M. D.  
Claparède à la dite chaire.

Professeurs honoraires & Doctorat honoris causa.

M. le Doyen rappelle d'abord la demande, présentée  
dans le terme précédent par M. Ph. L. L. L.,  
d'accorder le doctorat honoris causa à deux  
plusieurs genevois qui ont rendu de grands  
services à l'Université. Puis il donne lecture du  
projet du Recteur d'appliquer l'art. de la Loi concernant

les professeurs honoraires. Cet article permettrait  
d'attacher à l'Université des savants genevois qui ont  
rendu des services à la science et à l'enseignement supérieur.  
Ils pourraient être nommés dès maintenant.

M. Pictet estime que le professorat est une fondation  
et que cela ne doit pas aussi être un titre.

M. Flournoy et Blache demande que les doctorats  
honoris causa soient distribués au jubilé,  
tandis que les prof. hon. peuvent être nommés  
via un décret. Après discussion

la Faculté décide de remettre à un prochain  
séance la discussion concernant le prof. hon.  
et d'accepter en principe la demande <sup>d'accorder</sup> ~~concernant~~

le doctorat honoris causa à MM. Lu. de L. Rivet  
et Ed. Sarasin, tout en se réservant de  
prendre une décision sur le moment qui  
conviendrait à la remise de diplômes.

fiance vois

Blache

## Séance du 27 Mai.

Présents MM. Rauber, Chodat, Ingly, Th. Juge, Yung  
Rehr.

Le procès-verbal de la séance précédente en lu et adopté.

Chaire ext. de Psych. M. le Doyen annonce que le Conseil d'Etat

a définitivement arrêté la division de la chaire de psycholo-  
gie et qu'il a apporté M. et Ed. Claparède à la  
chaire extraordinaire de psychologie expérimentale  
à laquelle sera rattaché le laboratoire.

Thèses, la Faculté accepte le thèse de M. M.

Mdivani et Choberg présentés par M. le Prof  
Suparc.

Examens, M. Vogt a subi avec succès l'examen  
pratique de pharmacien.

Admission au doctorat sont admis aux examens de doctorat,  
avec dispense de baccalauriat

- x 1. M. Pickenmann, chimiste diplômé de l'Université de Pétersbourg, sans  
études universitaires.
- x 2. M. Kutenbacher, qui a passé son "Höbergangs diploma"  
et l'école polyt. de Zurich, (chimiste) et a terminé les 4 ans.
- x 3. M. Favre, qui présente deux licences de l'Académie  
de Neuchâtel
- x 4. M. Stucke, astronome adjoint à l'Observatoire de Neuchâtel. Il  
possède la licence de l'enseignement secondaire (Neuchâtel)



et il a complété ses études à Bonn (2 sem). et à  
Zurich (1 sem) où il a obtenu d'excellents  
chiffres.

Plan d'études. M. de Lury propose un nouveau  
texte concernant l'annonce de diplômes et des  
plans d'étude dans le programme des cours, accept.

D'autre part il demande que l'on maintienne  
provisoirement dans le plan d'études des Diplômes  
de chimie le terme "Mathem. spéciales" qui  
figure au début. On sait que dans le program-  
mes des baccalauréat on a remplacé ce terme  
qui n'a pas de signification précise, par celui  
d'Algèbre et de Géométrie. M. Fehr demande  
que la question d'une réduction du programme  
de mathem., qui consistait à exiger seulement  
les éléments de Mathem. sup" au lieu de l'Algèbre  
et de Géométrie, soit renvoyée au moment  
où la Faculté examinera l'ensemble de  
plan d'études.

Professeurs honoraires. M. de Jéssou annonce que M. le Recteur  
détire de proposition concernant la nomination  
de professeurs honoraires.

Publié. Publication de mémoires scient. — Le Bureau  
en revu, un peu tard, — sur la

question d'une publication concernant des travaux  
de professeurs. Elle pourrait prendre place : côté  
du livre que prépare M. Borgard. M. de Jéssou  
pense que le fascicule de la Faculté de sciences  
devrait être consacré à des travaux dans lesquels  
on ferait ressortir l'œuvre scientifique des savants  
général. M. Chodal parle dans le même sens, et s'agitant  
surtout de faire une sorte d'histoire du développement  
des idées chez nos différents savants et de montrer  
leur influence sur le mouvement scientifique  
général.

Après un premier échange de vues la Faculté  
accepte en principe la question d'une publication.  
Un deuxième débat aura lieu dans une  
prochaine séance.

Séance tenue

10 juin. 1868,

H. Fehr

Présents MM. Sauter, Duparc, de Jéssou, Yung, Flournoy  
Prof. ordinaires. Ph. Lury, Pizet, Sarasin, Casen, Fehr.

Lecture et adoption du Procès-verbal de la séance  
précédente.

Élection du Doyen. 7 bullet. de voix. M. le Prof. Sauter est  
élu par 5 voix.

Élection du secrétaire. 10 bullet. M. Fehr est élu au second tour par

6 voix. M. Sarasin obtient 3 voix, M. Senguer 1 voix.  
Publication de la Faculté et l'occasion du jubilé. Le comité de public.  
du Jubilé, présidé par M. de Crue, n'a pris aucune  
décision. Il examine l'opportunité d'une publi-  
cation. Pour le moment il n'est donc question  
que d'un nouveau échange de vues faisant suite  
à l'entretien qui a eu lieu et le fruit de la  
dernière séance. Chacun donne son avis et il  
résulte de la discussion que l'œuvre méritant en relief  
la part qui lui est faite par les savants <sup>de 2000</sup> par un mouvement  
scientifique serait vraiment désirable, mais qu'il  
est matériellement impossible de préparer une pareille  
publication dans un délai de six mois. Peine  
d'inviter de M. Bourgeois donner un tableau  
d'ensemble pour ce qui concerne l'Académie.  
Quant à l'idée de réunir en un  
volume de simples Notes scientifiques, elle est  
écartée, étant donné que si ces travaux ont un  
vrai intérêt scientifique ils devraient nécessairement  
être reproduits dans des revues.

<sup>6/2</sup>  
Travaux de la Faculté M. le Doyen souhaite le bienvenue à  
M. Ed. Claparède, professeur ordinaire.

Examens Les examens de doctorat de M<sup>lle</sup>  
Sisoeff sont déclarés admis.

Thèse de Faculté acceptée la thèse de M<sup>lle</sup> Sisoeff  
présentée par M. le Prof. Dietel.

Laboratoire de Photographie M. le Doyen annonce une  
addition au programme. M. Mallet a été autorisé  
à installer un laboratoire de Photographie dans  
les locaux de l'Université. Le Bureau du 20 janvier 08  
Les conditions dans lesquelles fonctionnera ce laboratoire  
restent encore à fixer.

Dispenses & Equivalences pour l'admission au doctorat.

- X 1. M. Kernbaum, ancien élève de l'école polyt. fœder.  
(4 années d'études à Zurich)
- Y 2. M<sup>lle</sup> van Deros, élève diplômée de l'École des  
femmes de Pétersbourg.

Demande de M. Campano M. Campano, Roumain,  
demande d'être admis en qualité de candidat  
de diplôme de pharmacie. Le Doyen examinera  
les raisons données par M. C. et prendra une  
décision.

Jeanne Devri  
de Fehr

Séance du 24 juin 1908.

Présidence: M. Saurer, Doyen

Présents: M. Saurer, Chodat, Duparc, Luy  
M. Juge, Fehr.

Le procès verbal de la séance précédente en a été adopté.

M. Campano est autorisé à ~~faire~~ ses examens de diplôme de pharmacien,

Chaire extraordinaire de M. et Prof. Bedol.

(Scolaire.) La Faculté donne un pravis favorable sur la candidature de M. Bedol comme professeur extraordinaire.

Demande de M<sup>lle</sup> Soltz M<sup>lle</sup> Soltz demande à servir un cours la 2<sup>e</sup> partie de ses examens de baccalauréat, sa demande est appuyée par un certificat médical du Dr Maillard. Accordé.

M<sup>r</sup> Chodat propose de permettre la division des examens en plus de deux sessions.

M<sup>r</sup> Duparc ~~propose~~ de supprimer la session d'examen de la fin de l'année universitaire.

Examens La session des examens de baccalauréat commencera le lundi 6 juillet, conformément aux examens. Toutefois M<sup>r</sup> le Doyen a autorisé M. Duparc à faire passer les examens de

Minéralogie le samedi 4 juillet.

Études de chimie Les professeurs de chimie ont préparé une notice sur les "études de chimie" destinée à fournir des renseignements sur l'organisation de ces études. M<sup>r</sup> M. Juge donne lecture de la Notice, ~~qui sera~~ <sup>présentée</sup> aux professeurs et répondra rapidement et d'une façon précise et complète aux demandes de renseignements. La Faculté approuve le traité présenté par M. Juge.

Chaire extraordinaire de Pharmacopéie et de sels métallifères.

M. le Doyen demande à la Faculté de se prononcer sur la <sup>confirmation</sup> ~~renouvellement~~ des M<sup>rs</sup> Lendner & Pearce dans leur fonction de professeurs extraordinaires. Toutefois ils devront préalablement être renouvelés dans leur fonction de <sup>assistant</sup>.

Demande de M. Duparc M. Duparc demande que pendant le congé de M. Pearce, le cours de sels métallifères soit donné par M. Zoncovski, Ingénieur de mines. - Accordé.

Le secrétaire

J. Fehr

Séance du 15 juillet 1808

Présents. MM. R. Sauber, Chodat, Edlappaneder, Fehr, Pictet.

Présidence: le doyen M. Saunter.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Examens. Les examens de baccalauriat (13 bacheliers es sciences, 2 math., 1 Physique) sont déclarés admis.

admission des examens particuliers.

Doctorats. Les examens de M<sup>lle</sup> Kissuric, Rosovska, Kuropaloviska, de MM. Grossmann, Schwarzenbach, Hermbaum, et Fredericks sont déclarés admis.

3<sup>e</sup> Diplôme de chimiste, les examens de MM. Storguinine et Urdelica sont admis.

Diplôme de pharmacien. Les examens de M. Lampmann ont été insuffisants.

Thèses. La Faculté accepte les thèses de doctorat de

M. Hermbaum	présenté par M. Prof. C. Ehng
M. Seleano	Chodat
M <sup>lle</sup> Kissuric	Pictet
M. Schwarzenbach	
M. Radosevic	thèse de diplôme de doct. polyt. ser.

présenté par M. Pictet

Demande de M<sup>lle</sup> Kreininé. M<sup>lle</sup> Kreininé obtient pour sa thèse de santé, un prolongement de délai pour la 2<sup>e</sup> partie de ses examens de baccalauriat.

Demande d'équivalence de M<sup>lle</sup> Malignac, anc. élève d'anti de l'U. de Lemberg. La Faculté accorde la dispense de la chimie et de la zoologie.

Demande de M. Ferrario, assistant au laboratoire de chimie organique. M. F. demande à être admis en qualité de privat-docent. M. Pictet rapporte au nom de la commission formée par les professeurs de chimie. Les thèses sont jugées insuffisantes, car M. F. ne possède que le doctorat de l'U. de Grenoble. La commission verrait deux solutions: 1. ou bien demander le doctorat genevois; 2. ou une thèse de habilitation. M. Chodat estime que nous ne pouvons admettre le doctorat d'Université obtenu par la Faculté française. Après discussion, en raison de l'importance de la question, la Faculté décide de la renvoyer à l'automne prochain.

Publication périodique. La question revient à l'ordre du jour et le vote d'une circulaire du président de la commission des publications. Le fac. de Théologie désire publier un fascicule; le fac. de lettres veut également disposer à participer à une publication.

Après une nouvelle discussion la Faculté conformément  
l'avis qu'elle a exprimé dans sa séance du 14<sup>ème</sup> juin.  
Le temps manque pour obtenir une publication  
complète, selon le projet qui avait été formulé.  
Toutefois bravaux qui ~~seraient~~ prêts avant  
le 1<sup>er</sup> nov. pourront être remis à la Commission.  
On pourra ~~encore~~ des études historiques  
de M<sup>me</sup> Chodat, Ph. Luge, et, éventuellement  
de M<sup>me</sup> Luge.

Le nouveau Recteur, M<sup>me</sup> le Prof. Chodat, entre en  
fonction aujourd'hui. Le Doyen le félicite  
vivement au nom de ses collègues de la Faculté.

Lauree boie

Peter

Séance du 24 octobre 1908

Présents: M<sup>me</sup> R. Sauter, Leco, Varasni, Carlen, Elchard,  
Mirovane et M<sup>me</sup> R. Sauter, doyen.

Lecture et adoption du procès verbal de la  
séance précédente, après une remarque de M<sup>me</sup> Sauter  
qui annonce que M<sup>me</sup> Malignac a retiré sa  
demande d'équivalence.

Examens. 1) Les examens complets et les examens partiels  
des baccalariats sont déclarés admis.  
2) 2 bacheliers en mathém.; 11 en sc. phys. et nat.

- 2) le 1<sup>er</sup> examen du Diplôme de chimiste de M<sup>me</sup> Rodenberg  
sont déclarés admis.
- 3) il en est de même du 3<sup>ème</sup> examen du Diplôme de chimiste  
de M<sup>me</sup> Muster.
- 4) admission de <sup>un</sup> examens du Diplôme de pharmacien  
de M<sup>me</sup> Campano et Balis.

Demande de M<sup>me</sup> Poulévitch. La Faculté accorde, <sup>avec</sup> M<sup>me</sup> P.  
une prolongation du délai des examens de baccalariats.  
sa demande étant ~~motivée~~ par des raisons de santé.  
Cours de Privat-Docent. M<sup>me</sup> le Doyen annonce que  
M<sup>me</sup> Pittard ne donnera pas son cours cet hiver.  
Examens de Docteur. La session de novembre ne fixée aux  
3 et 4 novembre.

Formaticulations et demandes d'équivalence. M<sup>me</sup> le Doyen  
regrette que par suite de l'absence d'un grand nombre  
à nos collègues, plusieurs demandes ne peuvent  
être discutées à la séance. Il se trouve obligé de  
le renvoyer à des commissions comprenant les  
professeurs intéressés.

Examens d'entrée. M<sup>me</sup> le Doyen annonce que la direction  
du Collège, d'accord avec le Département, serait disposé  
à faire subir des examens supplémentaires <sup>aux</sup> ~~aux~~  
personnes qui ne possèdent pas de maturité  
et de Diplôme équivalent.

Certif. d'aptitude à l'enseignement. Le tirage de finitif du ~~programme~~ <sup>programme</sup> aura lieu fin novembre. Les corrections pourront être adressées au doyen en temps utile, publications du jubilé. La Commission de publication a dû veiller à faire un volume comprenant un mémoire par Faculté, M. de Crue s'étant adressé à M. Chodat qui s'est disposé à donner son important travail sur les algues. D'autre part M. Thurye avait également un mémoire. M. le Doyen est chargé de faire en messieurs et s'entendre entre eux au sujet du mémoire concernant la Faculté des Sciences.

Leonce Leroy  
M. de Crue

France du 5 Nov. 08

Présents: M. Gaubert, Cailler, Debe, Duparc, Chodat, Thurye, Piret.

Président: M. Gaubert, Doyen.

Lecture et adoption des procès-verbaux de la France précédente.

M. le Doyen annonce que M. Schindler ~~doit~~ ne fera pas son cours de privat-docent, cet hiver.

Doctorat. Les examens de doctorat de M. Carl & Wroczynski sont déclarés admis. Pour les examens qui se termineront aujourd'hui, la Faculté s'en remet au jury d'an

Doyen, sans difficulté spéciale.

Immatriation. 1) La Faculté admet le principe de l'immatriation des élèves <sup>diplômés</sup> ~~(partant du technicum de~~ <sup>partant du technicum de</sup> ~~Geneve,~~ on sait que la question avait été soulevée plusieurs reprises et qu'en 1904 (v. tome des 14 Nov) elle avait été renvoyée à la Commission de Sénat chargée d'examiner les propositions de la Faculté de Sciences concernant la immatriation. La dite commission n'a jamais rapporté.

2) Pour les élèves partant des écoles de chimie appliquées françaises, la Fac. estime qu'ils doivent avoir le certificat de sortie; ceux qui n'auraient pas le diplôme peuvent faire des examens complémentaires au colloque.

3) M. Chodat rappelle que pour ce qui est des examinateurs allemands, chaque cas doit être examiné individuellement.

Doctorat de Grenoble. Les professeurs de Ecole de Chimie ont reçu du Doyen de la Fac. de St. de Grenoble un formulaire destiné aux étudiants qui vont solliciter à Grenoble le doctorat sur la présentation d'une thèse préparée dans une autre université. Il s'agit pour le professeur de reconnaître que l'étudiant <sup>est bien l'auteur de</sup> ~~la~~ <sup>son</sup> ~~travail~~ et que celui-ci serait accepté au doctorat de Genève.

Après discussion la Faculté décide que nos professeurs ne peuvent signer une pareille pièce, puisqu'ils ne sont pas de la Faculté qui accepte les travaux de doctorat. M. le Doyen est chargé d'écrire dans ce sens au Doyen de la Fac. de Grenoble, et de lui faire remarquer par la même occasion, qu'évidemment, ceux de nos étudiants qui vont à Grenoble, ne savent pas toujours après avoir approuvé avec succès les examens du doctorat français.

Demande de M<sup>lle</sup> Samosode. M<sup>lle</sup> S. est tombée malade au cours des examens; elle demande à subir une partie des examens en avril. refusé car contraire au règlement. Toutefois sur la proposition de M. Chodat, la Fac. sera appelée à examiner si elle ne serait pas bon de faire passer davantage les examens.

Admission au doctorat du particulier du "Verbandexamen" délivré par les laboratoires de chimie des universités allemandes (5 semestres d'études). La commission des professeurs de chimie propose qu'on demande simplement un complément d'études consistant en deux semestres de cours et de lab. sur 2 branches complémentaires. M. Chodat y voit de sérieux objections en se plaçant au point de vue de nos bacheliers et

de nos diplômés chimistes.

M. Rehr propose qu'on procède comme pour les diplômés de Winklthorn et que l'on demande des examens complémentaires sur 2 ou 3 branches. La question sera reprise dans une prochaine séance.

Demande de M. Filduis. M. F. est maître es arts de l'Université d'Edimbourg et y a fait 5 ans d'études. Il demande la dispense du baccalauréat. Adopté sur étude et sans objection.

Demande de M. Charoff. M. Ch. obtient le baccalauréat en raison des examens du Doyen sur le sujet M. de Kharkoff.

Demande de M. Andouff. M. A. obtient une dispense partielle du baccalauréat. Il aura à subir un examen de Physique s'il se présente au doctorat en sc. nat., par d'examen suppléaire s'il se présente au doctorat en sc. phys.

Thèse La Faculté adopte la thèse de M. Carl présentée par l'inspecteur (v. au début, examen)

Demande d'ordre de doctorat M. Molleth propose dans une prochaine séance qu'on <sup>au lieu</sup> admette les professeurs à proposer une liste de questions générales parmi les

quelles ~~des~~ choisira la question de lecture,  
Heure des séances. Toujours la même difficulté  
de trouver une heure qui convienne à tous les  
membres de la Faculté. Le lundi est rallié le  
plus de suffrages, au cas où M. Yung peut  
se déplacer son cours. Le Doyen est prêt de faire  
des démarches auprès de notre collègue. M. Pictet  
propose que l'on prenne successivement les  
différents jours de la semaine à 6<sup>h</sup>, au cas où  
M. Yung ne pourrait faire le changement.

Pictet

16 novembre 1908

Présents: MM. Chodot, Duparc Sarasin, Cantier Chodat  
Pictet, Thury, Claparède, Rebe

Lecture et adoption du Procès-verbal de la séance  
précédente. A propos de la lecture du Procès-verbal  
M. Rebe demande si le Bureau a confirmé la proposi-  
tion de la Fac. d'immatriculer un élève diplômé du techni-  
cum de Genève. M. le Doyen répond que le Bureau  
se prononcera sans peur, mais que dans le cas parti-  
culier l'immatriculation est possible. M. Thury  
estime que la difficulté de ce genre seraient facilitées  
retourne si l'on adoptait la proposition de la Fac.

d'un matricule ceux de nos collègues qui auront  
trubi avec une moyenne de 4/5. les examens oraux  
du baccalauriat. - Après discussion le Sac.  
surprime le vote de la dernière séance,  
pour heure de 4 heures. M. le prof. Yung, retenu par un  
cours, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance;  
il ne s'oppose pas aux séances du lundi à 6<sup>h</sup>  
étant donné la difficulté de trouver une heure  
pouvant convenir à l'ensemble des professeurs.

Examens et Doctorat. Sont déclarés admis les  
examens de MM. Silbermann & Chappal  
et de M<sup>lles</sup> Stepanoff & Keller.

2) cas de M. Lengel. L'un des examens de M. Lengel  
a été insuffisant. En raison de l'état malade de  
sa santé, la Faculté décide de laisser l'examen en  
suspens afin de permettre au jury de faire un  
supplément d'enquête.

Thèse. La thèse de M<sup>lle</sup> Stepanoff, présentée par M.  
le Prof. Pictet, est déclarée admise.

Pratiquement des Examens. Proposition de M. le Prof. Chodat.  
M. le Prof. Chodat reprend la proposition qu'il a présentée à  
la dernière séance au sujet du pratiquement des examens  
pour le divers diplômes délivrés par la Faculté. Il insiste  
sur la nécessité de rendre plus rationnelle le travail de



préparation des examens. Le candidat pourrait ainsi porter son attention plus particulièrement sur quelques branches. Pour le baccalauréat le candidat devant pouvoir se présenter à toutes les sessions sur un intervalle de 2 ans. Pour le doctorat le champ est très vaste et un fractionnement s'impose encore davantage. Après discussion la faculté adopte le principe du fractionnement et renvoie la question de rédaction à un commissaire, M. le Prof. Ph. Luyé.

Tirage des thèses. Il y a lieu d'augmenter le chiffre du tirage exigé par le règlement afin de permettre d'augmenter <sup>le nombre de</sup> thèses. Le tirage serait porté à 250, adopté.

Demander d'équivalence

- 1. M. Sznajder, obtient la dispense des examens de baccalauréat, en raison de son ~~travail~~ <sup>travail</sup> fait à l'école polytechnique de Varsovie.
- 2. M<sup>re</sup> Dussot, obtient une dispense partielle des examens de baccalauréat. <sup>Chimie et P. appl.</sup>
- 3. M. Liferovitch id. (Phys., algèbre et form.)
- 4. M. Chavacoff est dispensé du baccalauréat en <sup>ou diplôme de</sup> vue de l'admission aux examens pratiques de Chimie, en raison de ses 4 ans d'étude à l'U. de Kharkoff.

Amaliation de l'enseignement. Le professeur de chimie attire de nouveau l'attention de la Faculté sur la proposition d'un incubateur de candidats qui auraient subi avec succès les examens oraux sur les branches de l'un des baccalauréats. La F. a déjà admis le principe de ce qui a 4 ans, mais la question est restée en suspens. Il y aurait lieu de la reprendre et de la présenter en même temps que la proposition de fractionnement des examens. M. Ph. Luyé présentera la rédaction de l'article du règlement sur l'ensemble des changements dans une prochaine séance.

V. Romanov 19 Janv. 1905  
13 Dec. 1906

France Luyé  
H. Luyé

7 Dec. 06

Présents: M. Chodat, Eankin, Michel Sarasin, Ph. Luyé, Fehr.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

Etude de Pharmacie M. Chodat estime qu'il y aurait lieu de modifier notre règlement énoncé ce qui concerne la durée du stage: nous exigeons 4 ans, tandis que le règlement fédéral prévoit 3 ans. Sur la proposition de M. Chodat, appuyée par M. Fehr, la Faculté se décide de ramener à 3 le nombre des années du stage.

Demande de M. Patzwisch. M. P. obtient l'équivalence  
X du baccalauréat, à condition de faire un  
examen complémentaire sur 3 branches.

Doctorat. Les examens de M. Lenzel sont déclarés  
admis, à la suite d'un examen complémentaire.  
Sont également admis les examens  
de M<sup>me</sup> Laure, Palbonne,  
Virel, et de M<sup>me</sup> Pzyluska.

Demande de M. Hussey. M. Hussey a échoué aux examens  
de doctorat. Il demande à refaire partiellement  
ses examens. Refusé.

Commis pharmacien. M. Daceno a subi avec succès  
l'examen pratique de <sup>commis</sup> pharmacien.

Examen complém.

Les examens complém. de M. Stofella (Biologie)  
sont admis.

Demande de M<sup>me</sup> Kreinisch. M<sup>me</sup> Kreinisch demande, pour des  
raisons de santé, une prolongation du délai des  
examens de baccalauréat.

Demande de M. Ballis X. M. B. a passé un examen de  
pharmacien et demande à être admis au doctorat  
avec dispense du baccalauréat. accepté.  
De plus il doit passer les branches communes sur:  
Physique, chimie, et Botanique (à la place de

la minéralogie). Refusé. M. Ballis n'est pas  
un bachelier. La demande ne pouvait être acceptée  
qu'il passât préalablement un examen de  
minéralogie.

Notes sont adoptées les thèses de  
M. Varristky présentée par M. le Prof. Supané  
Chauffat " " " Supané  
Muster " " " Ph. Luyé  
Nontscheff " " " Chodal  
Séance 14 Fév.

Séance du lundi 25 janvier, 1909

Présents M<sup>rs</sup>. Gautier, Doyen, Chodal, Ph. Luyé, Em. Luyé

Chavanne, Pictet, Leclercq, Claparede, Yung-Pehr  
lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Examens de commis pharmacien de M. Daceno. M. D. s'est

présenté vers la fin de décembre, mais M. Chavanne n'avait  
pas de jury et a renvoyé l'examen. M. le Doyen prie M.  
Chavanne de s'entendre avec une personne qui est jugée  
compétente pour diriger l'examen en pratique de jury.

Etudes de pharmacie. M. Chodal demande que les pharmaciens  
aient un programme bien défini et qu'on puisse tout parti-  
culièrement l'organisation du plan d'études des travaux pratiques.  
Les candidats ne doivent pas être surchargés, ni laissés dans  
l'indécision au sujet de l'étendue du programme. La

Séance du 25 Janvier 1909

Faculté de Sciences  
Annexe au procès-verbal

Projet d'Art. 73 bis et 73 ter.

---

---

F. Dispositions générales concernant le fractionnement des examens du Baccalauréat ès-sciences du Diplôme de Chimiste, du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences et du Doctorat ès-sciences.

Art. 73 bis. Sur la demande du candidat, et en dérogation aux dispositions contraires des art. 53 à 72 du Règlement, les examens du baccalauréat ès-sciences, du Diplôme de Chimiste et du Doctorat ès-sciences, peuvent être fractionnés en autant d'épreuves partielles qu'ils comportent de branches; les candidats ont alors la latitude de subir les épreuves d'un même examen dans l'ordre qui leur convient, toutefois, pour les branches comportant des épreuves orales et écrites, les épreuves écrites doivent toujours suivre les épreuves orales et se faire dans la même session.

Les épreuves scindées orales ou écrites ne sont admises que si le candidat obtient sur chaque épreuve la note minima correspondant à la moyenne exigée sur l'ensemble de l'examen par l'Art. 20 du Règlement, soit la note 3 pour les épreuves du Baccalauréat et la note 4 pour chacune des épreuves du Diplôme de Chimiste et du Doctorat.

Les épreuves scindées peuvent être échelonnées sur une période de trois ans pour le baccalauréat et le premier examen du diplôme de chimiste, et de quatre ans pour le Doctorat et les 2ème et 3ème. examens du Diplôme de chimiste; il ne peut être dérogé à cette règle que pour des motifs graves et avec une autorisation de la Faculté.

Art. 73 ter. - Les candidats qui désirent bénéficier des présentes dispositions doivent acquitter les droits de la graduation de la façon suivante :

- a ) Pour le Baccalauréat frs. 25.- en s'inscrivant pour la première épreuve orale, et frs. 25.- en s'inscrivant pour la quatrième épreuve orale.
- b ) Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences, frs. 50.- en s'inscrivant pour la première partie des examens et frs. 50.- en s'inscrivant pour la deuxième partie.
- c ) Pour le Diplôme de Chimiste : frs. 25.- en s'inscrivant pour la première épreuve du premier examen, et frs. 25.- en s'inscrivant pour la troisième épreuve du 1er. examen; frs. 25.- en s'inscrivant pour la première épreuve du 2ème. examen et frs. 25.- en s'inscrivant pour la 3ème. épreuve du 2ème. examen; frs. 50.- en s'inscrivant pour la 1ère. épreuve du 3ème examen et frs. 50.- en s'inscrivant pour la 4ème. épreuve du 3ème examen.

d ) Pour le Doctorat ès-sciences : frs. 100.- en s'inscrivant pour l'épreuve de la branche principale, et frs. 50.- en s'inscrivant pour chacune des deux autres branches.

En cas d'insuccès, la moitié seulement des droits versés est remboursée au candidat, alors même qu'il n'aurait subi qu'une partie des épreuves comprises dans le champ de l'examen.

Les candidats ayant échoué sur une des branches peuvent s'inscrire à nouveau en versant pour chaque épreuve un droit supplémentaire de graduation, fixé comme suit :

- a ) Pour une épreuve du baccalauréat, du 1er. ou du 2ème. examen du Diplôme de Chimiste : frs. 10.- .
- b ) Pour une épreuve du 3ème. examen du Diplôme de Chimiste frs. 20.-.
- c ) Pour une épreuve du Doctorat frs. 70.-.

En cas d'insuccès la moitié de ces droits sont remboursés au candidat.

=====

Question est renvoyé à la Commission de pharmacie.  
Thèse de M<sup>lle</sup> Dzygulska, présentée par M. Ph. Luyze  
acceptée.

Demande de M. Ralob. M. Ralob demande que son travail  
compte de ses études antérieures et qu'il puisse être  
admis à se présenter au baccal. ès sc. math. à la  
fin de l'année universitaire.

Demande de M. Dubois, pharmacien fédéral, M. Dubois  
demande d'être admis aux examens du doctorat  
ès sc. phys., avec thèse comme Search  
principale, et de Physique et de Botanique. adopté.

Demande de M. Lendner, professeur. M. le Doyen donne  
lecture d'une lettre adressée au D<sup>pt.</sup> dans laquelle  
M. Lendner demande une allocation extraordinaire  
de f. 500. — pour la collection de l'enseignement  
de Pharmacognosie. La Faculté donne un  
réponse favorable.

Demande de M. Ferrario. (v. France du 15 juillet).  
Il s'agit de l'admission de M. Ferrario comme profes-  
sor. M. Diébet demande que la Faculté donne  
compte de publications nouvelles et intéressantes.  
M. Ph. Luyze veut faire remarquer que M. F. est docteur  
de l'U. de Genève. M. Chodat demande que son cher-  
che dans quelles conditions M. F. a été immatriculé, etc.

possède le licence liciale italienne. La question  
mérite un compliment d'orgueil et sera reprise dans  
une prochaine séance.

Destruction. M. le Doyen veut féliciter M. Fictel,  
au nom de la Faculté, à l'occasion de sa nomina-  
tion <sup>de chevalier</sup> ~~d'officier~~ de la Légion d'honneur.

Practiquement des examens. Proposition de M. Chodat. M.  
Ph. Luyze rapporte. Il a fait une révision de  
articles du Règlement en se basant sur les principes  
suivants: 1<sup>er</sup> ne pas retoucher les articles généraux;  
2<sup>o</sup> l'ancien système le système actuel 11<sup>ment</sup> au nouveau  
système. La loi (Art 58) autorise le practiquement.  
La réforme s'appliquerait aux diplômes de bacheliers,  
au doctorat, aux diplômes de cert. d'aptitudes,  
aux diplômes de chimistes, mais non aux  
examens de pharmacien.

D'après le projet de M. Ph. Luyze, doit-on lier  
le texte annexé au procès-verbal, et y aura-t-il  
d'ajouter un chapitre intitulé "des practiquement  
des examens. M. le Doyen fera adresser le texte  
aux membres de la Faculté et la question sera  
portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.  
Art. 58 Il demande d'autre part que l'art. 58 on supprime  
le mot "oral" afin que le règlement soit conforme à

ce qui a fait excellent dans l'organisation actuelle.

Proposition de M. Yung. M. Yung propose qu'un certain nombre de thèses soient déposées dans le laboratoire. M. Chodat rappelle qu'il y a précédemment une proposition tendant à augmenter le nombre des exemplaires exigés pour le dépôt. Sans le vote des laboratoires recurent quelques exemplaires.  
L'avis est

Adopté

Séance du 8. II. 09

Présents MM. Gautier, Doyen, M. Pictet, Carlier, Sarasin, H. Guy, Chodat, Claparède, Fehr.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Examens. Les examens de candidats pharmaciens de M. Diacoro sont déclarés admis.

Certificat d'aptitude à l'ens. des sciences. M. le Doyen a reçu 2 inscriptions pour la première partie. Il y aura lieu de fixer certains points de détails de ce nouvel examen.

M. Laurent. M. Jaquemond, bachelier en math. s'inscrit pour l'Analyse, l'Algèbre et le Géométrie et demande à faire le travail écrit en Analyse.

M. Carlier présente une question sur la théorie des fond. ellipt. pour M. Jaquemond, et une question sur la

théorie de monome pour M. Laurent. accepté. Une fois que ces travaux auront été acceptés par la Faculté, les candidats seront admis à faire le legs de preuves.

Proposition de M. Chodat. M. Chodat propose que l'on inscrive dans le Rapport Annuel les titres et des mémoires du ~~diplôme~~ Certificat d'aptitude, ainsi que les titres de thèses et des travaux effectués dans le laboratoire.

Heure de l'examen de la Faculté pr. let. etc. Il est proposé de fixer la séance aux mardis 6<sup>h</sup>, il en sera fait mention sur l'ordre du jour de la prochaine séance.

Demande de M. Ferrario. (V. séance du 2. I.) M. Pictet rapporte. M. Ferrario possède le baccalauréat etabli, il demande qu'en raison de ses publications et soit admis comme privat-docent après une thèse d'habilitation. M. Pictet appuie la demande.

M. Chodat fait remarquer que M. F. n'est pas tenu d'examen. Toutefois, il estime que nous devons exiger notre doctorat, si nous ne voulons pas avoir des ennemis avec les universités étrangères.

Après discussion la demande de M. F. est repoussée et la Faculté adopte la proposition de M. Chodat d'accorder l'équivalence du baccalauréat et d'imposer les examens de doctorat.

avec la possibilité de remplacer une branche.

Rachèvement des examens. 2<sup>e</sup> doctat. Le texte proposé par M. Ph. Guze, rapporteur, a été distribué aux membres de la Faculté. La Faculté décide que les examens pourront être échelonnés sur une période de trois ans pour le baccalauréat, le 1<sup>er</sup> examen du diplôme de chimiste, le certificat d'aptitude et le Doctorat, et de quatre ans pour l'ensemble des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> examens du diplôme de chimiste.

Après quelques petites modifications de détails les articles 23 bis et ter sont adoptés conformément au texte annexé au procès verbal.

Distribution. M. le doyen annonce que notre collègue M. Duparc a obtenu le croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il lui exprime, à l'occasion, la félicitation de la Faculté.

Leanne. Gouvi

W. Gouvi

Séance du 15 février 1909

Présents : M. Gouvi, Doyen. MM. Yung, Ph. Guze, Sup. Guze, Caillié, Duparc, P. Guze

Lecture et adoption du procès verbal de la séance précédente.

Plus la Faculté accepte le titre de M<sup>lle</sup> Laske présentée par M. Duparc.

Heure des leçons. La Faculté décide que pendant la durée des leçons de Blaise lieu le mardi 16<sup>e</sup>. Aucun cours des prof. ord. ou extraord. ne pourra être inscrit à l'horairi à cette heure.

Réimpression du Règlement. M. le doyen annonce que le Règlement de l'U. va être réimprimé. Les propositions de modifications devront être adressées au doyen qui le fera distribuer aux membres de la Faculté avant la prochaine séance.

Doctorat honoris causa. Forme de préconsultation au sujet des diplômes qui se y aura lieu de décerner à l'occasion du jubilé.

Proposition de M. Duparc. M. Duparc tend à signaler à la Faculté les nombreuses demandes qu'il reçoit constamment pour des places de professeurs des universités. Il y a là un débouché nouveau pour les jeunes gens qui trouvent rapidement des situations brillantes. Il s'agit donc d'examiner dans quelle mesure nous pourrions compléter l'enseignement théorique et pratique de manière à tenir compte de cette catégorie d'étudiants. Le Fac. décide, sur le propos de M. Duparc, de renvoyer la question à une commission composée de professeurs de Minéralogie, de Chimie technique, de Zoologie, de Physique, de Logique.



Propositions de Mr le Professeur Ph. A. Guye pour faire suite à la proposition de Mr le Professeur R. Chodat relative au fractionnement des examens .

Projet d'Art. 73bis et 73ter. faisant suite  
aux articles relatifs aux examens de faculté et qui  
seraient maintenues tels quels.

---

---

F. Dispositions générales concernant le fractionnement des examens du Baccalauréat ès-sciences du Diplôme de Chimiste, du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences et du Doctorat ès-sciences.

Art. 73 bis. Sur la demande du candidat, et en dérogation aux dispositions contraires des art. 53 à 72 du Règlement, les examens du baccalauréat ès-sciences, du Diplôme de Chimiste du certificat d'aptitude et du Doctorat ès-sciences, peuvent être fractionnés en autant d'épreuves partielles qu'ils comportent de branches; les candidats ont alors la latitude de subir les épreuves d'un même examen dans l'ordre qui leur convient; toutefois, pour les branches comportant des épreuves orales et écrites, les épreuves écrites doivent toujours suivre les épreuves orales et se faire dans la même session.

Les épreuves scindées, orales ou écrites, ne sont admises que si le candidat obtient sur chaque épreuve la note minimum correspondant à la moyenne exigée sur l'ensemble de l'examen par l'Art. 20 du Règlement, soit la note 3 pour les épreuves du Baccalauréat et la note 4 pour chacune des épreuves du Diplôme de Chimiste du Doctorat et du Certificat d'aptitude.

Les ~~examens scindés~~ examens peuvent être échelonnés sur une période de trois ans pour le baccalauréat, le premier examen du diplôme de chimiste et le certificat d'aptitude et de quatre ans pour le Doctorat et les (2ème et 3ème) examens du Diplôme de chimiste; il ne peut être dérogé à cette règle que pour des motifs graves et avec une autorisation de la Faculté.

Art. 73 ter. Les candidats qui désirent bénéficier des présentes dispositions doivent acquitter les droits de graduation de la façon suivante :

- a- Pour le Baccalauréat frs. 25.- en s'inscrivant pour la première épreuve orale, et frs. 25.- en s'inscrivant pour la quatrième épreuve orale.
- b- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences, frs. 50.- en s'inscrivant pour la première partie des examens et frs. 50.- en s'inscrivant pour la deuxième partie.
- c- Pour le Diplôme de Chimiste : frs. 25.- en s'inscrivant pour la première épreuve du premier examen, et frs. 25.- en s'inscri-

vant pour la troisième épreuve du 1er examen; frs. 25.- en s'inscrivant pour la première épreuve du deuxième. examen et Frs. 25.- en s'inscrivant pour la 3ème. épreuve du 2ème. examen; frs. 50.- en s'inscrivant pour la 1ère épreuve du 3ème examen et frs. 50.- en s'inscrivant pour la 4ème. épreuve du 3ème examen.

d- Pour le Doctorat ès-sciences: frs. 100.- en s'inscrivant pour l'épreuve de la branche principale et frs. 50.- en s'inscrivant pour chacune des deux autres branches.

En cas d'insuccès, la moitié seulement des droits versés est remboursés au candidat, alors même qu'il n'aurait subi qu'une partie des épreuves comprises dans le champ de l'examen.

Les candidats ayant échoué sur une des branches peuvent s'inscrire à nouveau en versant pour chaque épreuve un droit supplémentaire de graduation, fixé comme suit :

- a- Pour une épreuve du baccalauréat, du 1er ou du 2ème. examen du Diplôme de Chimiste : frs. 10.-
- b- Pour une épreuve du 3ème, examen du Diplome de Chimiste, *ou pour une épreuve du Cert. d'aptitude* frs. 20.-
- c- Pour une épreuve du Doctorat frs. 70.-

En cas d'insuccès la moitié de ces droits sont remboursés au candidat.

---

---

et éléments de math. sup.

comme avec

Strem

Séance du 8 Mars 1909

Présents MM. Gautier Doyen, M. Duparc, Ph. Guze  
Eng. Guze Chodat, Flournoy Elaparc de Pictet.

M. Cailler ius fait excuse.

Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance  
précédente.

Examens 1) demande de M<sup>lle</sup> Strakaloff. M<sup>lle</sup> Str. doit encore subir  
un examen de Botanique pour terminer ses examens  
de baccalauréat. Elle demande de pouvoir passer cet  
examen en avr., pour de raisons spéciales de départ  
accepté.

2) M. Sobon, étudiant allemand, ex-matric. Bern,  
possède le Verbands examen de Brestau et demande  
une dispense partielle de examens du bacc. Il sera  
dispensé des trois branches qui figurent au doctorat  
Physique, Chimie Minéralogie.

3) M. Radlauer, pharmacien diplômé allemand, demande  
d'être admis aux examens du doctorat. Sa  
demande ne peut être prise en considération que  
s'il possède la maturité.

Thèse Sont acceptées les thèses de  
M. Lenzel présentée par M. le Prof. Duparc  
Goldbaum  
- M<sup>lle</sup> Rosa Heller

Allocation aux bibliothèques M. le Doyen annonce qu'il  
a reçu l'allocation annuelle destinée aux biblio-  
thèques de la Faculté et qu'elle sera répartie comme  
d'habitude.

Doctorat honoris causa - La circulaire ci-jointe a été  
adressée par le Doyen à MM. les professeurs ~~M. de~~ d'obtenir  
leurs propositions au sujet d'une liste provisoire de candi-  
dats au doctorat in sciences honoris causa - établie  
pour le Jubilé. Elle donne des indications générales  
survant lesquelles la liste définitive arrêtée par la Faculté.

Savant genevois Dans sa séance du 13 Mars 1909, la Faculté a  
doyé prononcé sur le nom de M. Luc de La Rive et Ed.  
Tarasini. Elle est très satisfaite par les raisons des services  
rendus etc. services genevois et de l'Université et y aura  
bien d'accorder le Doct. h. e. à M. Reverdin, chimiste  
Brun pharmacien et Drey-Gessner du Musée d'Hist. nat.  
M. Chodat, recteur, estime que selon l'usage en pareille  
circonstance, l'université devra ~~accorder~~ accorder le diplôme de  
Doct. h. e. à un ou deux représentants du Gouvernement.  
La F. des Lettres désigne M. le Conseiller d'Etat Bapty, tandis que

Indications au sujet d'une LISTE PROVISOIRE de candidats au DOCTORAT ès Sciences HONORIS CAUSA à établir pour le Jubilé.

1. Les candidats "genevois" ou "locaux" ne doivent pas être en trop grand nombre.
  2. Il n'est point nécessaire de faire Dr ès-sciences uniquement des hommes ayant travaillé spécialement une de nos sciences actuelles. Le Diplôme pourrait aussi être accordé à des hommes ayant brillé ou rendu des services et appartenant à une autre branche des études supérieures.
  3. Pour les étrangers, le Bureau estime:
    - A/ qu'il faudrait accorder le Diplôme à des personnalités distinguées, sans doute, mais plutôt à celles auxquelles cela peut faire plaisir, qu'à celles qui sont déjà chargées d'honneurs de toutes sortes.
    - B/ il y a lieu de se préoccuper des services que ces Docteurs pourront éventuellement rendre à notre Université.
    - Enfin C/ on s'assurerait au préalable que les candidats viendraient recevoir leur Diplôme au moment du Jubilé.
- Au cas où vous ne pourriez pas assister à la séance du 8 mars, veuillez m'envoyer vos propositions par écrit.

signé: Le Doyen.

le F. de Sciences pourra nommer M. le com. Blat  
Rover, en raison des services qu'il a rendus à l'enseigne-  
ment dans le canton et de ses travaux scientifiques  
acceptés.

M. Dietel parle de M. Em. Ador, chimiste, qui a  
rendu de gr. services au moment où l'on a transformé  
l'école de chimie. M. Duparc se déclare partisan  
de la faculté se prononcera ultérieurement quand elle  
aura établi une première liste provisoire, car il  
ne faudrait pas de passer pour Genève, le  
nombre de 5 ou 6 docteurs.

Suisse et Etiamper. M. le doyen fait une lettre de notice  
collègue Chavanne qui propose le nom de M. Becker  
un ancien étudiant de l'école de Chimie. Henry  
a cependant par de raisons spéciales en faveur de  
M. Becker et la proposition de M. Chavanne n'est  
pas approuvée.

Après discussion la faculté accepte les propo-  
sitions suivantes:

M. Michel Lévy membre du service de la carte géol. de  
France, et M. Tschmitchoff, directeur du serv. géol.  
de Russie, proposés par M. Duparc.

M. Em. Solway, industriel belge, fondateur de plusieurs  
instituts scientifiques et M. Jakati, professeur

Bucarest, proposé par M. Th. Guye.  
M. Noelbrig, de Mulhouse, " " par M. Dietel  
M. Guillaume, (Paris) } - par M. Guye  
Spring (Lopez) }  
M. Aug. Forel de Zurich - M. Ed. Claparède  
M. Timiriatzeff, botaniste russe }  
et Madame <sup>Siebert</sup> Schummoff, - - } - Chodal  
M. Werner (Zurich) Pictet  
Christ (Bâle) Chodal  
Batelli (Italie) Em. Bus.  
Parmi les Yves de la ges (Paris) - par M. Guye.  
M. Grassch  
Schuster  
Baoduin  
Hansen  
Etchirsth. (Berne)

Les propositions au Conseil d'Etat ne seront  
de fructives que lorsque ces messieurs auront  
accepté l'invitation de prendre part aux fêtes  
du Jubilé. Il ne sera fait exception que dans des  
cas d'empêchement de force majeure.

Séance levée

Dietel

Séance du 15 Mars 1909

Présents: M. Gautier, Doyen. MM. Duparc, Carlier  
Eug. Ruyge, Ph. Ruyge, Pictet, Chodat, Fehr, Claparède  
Lecture et adoption du Procès-verbal de la  
séance précédente.

Examens. Les examens de Doctorat de Mars. de l'han Klötz  
sont déclarés admis.

Demande de M. Lewinson. La Faculté renvoie à la commis-  
sion des études de chimie la demande de M. Lewinson  
d'être admis aux examens de Doctorat avec dispense  
du baccalauréat.

Thèse. La Faculté accepte les thèses de  
M. Arn. Svetel présentée par M. Lenz  
et de M<sup>lle</sup> Jileff - - - Duparc.

Règlement à l'occasion de la réimpression du Règlement

Diplôme de Chimiste M. le Prof. St. A. Ruyge propose que les articles 59  
et 60 des ~~Règlements~~ soient complétés de la manière  
suivante:

à l'art. 59 (p. 40, 5<sup>e</sup> alinéa) après "... Faculté des Sciences"  
"intercaler" "ou justifiant d'études scientifiques  
"équivalentes" avant "sont dispensés du premier  
examen." - Il s'agit en somme d'appliquer au  
diplôme de chimiste ce qui se fait pour le doctorat,  
et de pouvoir donner l'équivalence du 1<sup>er</sup> examen des

diplôme lorsque les études seront équivalentes à celles  
du baccalauréat. adopté.

à l'art. 60 (p. 41) remplacer le 2<sup>e</sup> alinéa par:

"Les candidats au 3<sup>e</sup> examen doivent justifier  
"d'œuvres pratiques régulières comportant un  
"minimum de six semestres de travaux de labo-  
"ratoire de chimie (dont au moins trois de  
"chimie analytique et deux de chimie tech-  
"nique) et un semestre d'exercices pratiques de  
"chimie physique, de physiologie et de micro-  
"logie." - Ceci en somme, avec plus de détails  
ce que recommande le plan d'études inséré au  
programme de Ceres.

M. Duparc estime que l'on devrait spécifier que  
les six semestres sont effectivement consacrés à  
la préparation au diplôme et que l'on ne puisse  
commencer de travaux de thèse pendant cette  
préparation.

M. Ph. Ruyge se déclare d'accord avec ce principe.  
Mais il lui paraît inutile de l'insérer dans cet article.  
Après cet échange de vue l'addition proposée est  
adoptée par la Faculté.

Psychologie comme branche de doctorat. M. Claparède  
demande que la Faculté examine de quelle manière on

pourrait introduire la psychologie au nombre des branches du doctorat. Il y aurait lieu de compléter dans ce sens l'art. 62 du Règlement. Pour le moment les travaux faits au laboratoire de psychologie sont présentés comme thèse à l'Université de Lausanne, ou dans l'une des autres universités suisses.

M. Chodat estime que suivant la nature du travail le candidat peut, dans l'organisation actuelle, choisir comme branche principale la philosophie ou la zoologie.

La question restera étudiée.

Doctorat honoris causa. - Après discussion la Faculté confirme la liste provisoire arrêtée dans la séance précédente, y compris M. Em. Läder, et, sur la proposition de M. Eug. Ruge, décide qu'il y aura lieu de préparer une liste supplémentaire pour le cas où le refus d'adhésion au jubilé serait nombreux.

Prospection. M. le Prof. Duparc rapporte (V. séance du 16. II.) la Commission a estimé que, pour le moment, il n'y avait pas possibilité d'organiser un enseignement spécial, mais qu'il était possible de compléter nos divers enseignements théoriques et pratiques nécessaires aux chimistes qui se spécialisent en vue de la prospection, à savoir la minéralogie, la zoologie

par des travaux pratiques et des cours appropriés, la physique, par des conférences sur la physique industrielle, la chimie technique par des leçons spéciales sur la métallurgie, la géométrie descriptive et la géo.-physique par des leçons et des travaux pratiques sur les plans cotés et la topographie.

La Faculté se déclare d'accord et autorise M. Duparc à faire une affiche dans ce sens.  
F. Ruge Avei.

F. Ruge

27 avril, 1909

Présents MM. Gautier, Doyen, - M. Chodat, Carlier, Ruge, Eug. Ruge, Eug. Eliephant, Fehr.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Examens. 1. M. Starfoss a obtenu aux examens oraux de Doctorat, et est admis à se représenter le 11 mai.

Certificat d'aptitude et'ens. du service.

1. Examen de Mlle Jacquemond-Lamont. M. Carlier rapporte sur les travaux de diplôme. Le total de bons travaux d'un obtient 5/2 (7), l'autre 5 (Lamont). M. Fehr propose que les travaux de diplôme soient conservés dans les laboratoires, pour le moment ils seront conservés à la bibliothèque et sera tenu

un répertoire spécial concernant ces examens.

La Faculté décide l'année aura un rapport écrit, pour les travaux, comme pour le doctorat.  
2° que le sujet des leçons doivent être approuvés par la Faculté. Le sujet des leçons de 30 à 45 m. La critique est présentée au candidat, lui-même, après délibération du jury. En demandant le sujet des leçons, il y aura lieu d'indiquer quelles sont les matières qu'il est supposé connues.

Pour ce qui est des candidats scholés, M. Carlier propose, pour M. Jacquemond, une leçon sur la courbure

pour M. Laurant une leçon sur les asymptotes,

M. Poin propose une question de la théorie des opérations et un sujet de géom. analyt. à 3 dimensions (la quadrique).

Demande de M. Péti. ~~sur le projet de M. Carlier et Carlier~~

~~La Faculté a~~ <sup>demande</sup> M. Péti à présenter son travail de diplôme pour le cert. Supr. à la rentrée d'octobre. En raison des circonstances spéciales qui obligent à avancer les examens de juillet à cause du 7 août, le temps étant trop court, sur la proposition de M. Carlier et Carlier la Faculté envoie un avis favorable qui sera transmis au Bureau.

Des félicitations sont adressées par M. Le Doyen à M. Chodat recteur, qui vient d'être nommé membre corresp. de la Soc. de Géographie de Strasbourg et de la Fehr, nommé membre corresp. de la Soc. mathém. de Charlof.

1° Équivalence du baccalaurat à sc. médicales, en vue de l'admission au doctorat et sc. nat. de la Faculté. Il est décidé d'accorder l'équivalence de branches de bacc. à sc. méd., sans toutefois conférer le grade de bachelier.

2° La Faculté refuse la demande d'équivalence des examens de botanique et de chimie présentés par deux étudiants russes possédant l'examen de commis pharmacien de Kieff.

Thèses de M<sup>me</sup> A. Klotz <sup>Ham</sup> présentée par M. Eug. Luge adoptée.

Doctorat honoris causa. Il est un subvention sur le nom quel y aurait lieu d'ajouter à la liste proposée dans la précédente séance. Il y aura encore à l'examiner au point de vue d'une juste répartition entre les divers pays.

Lance Louis  
A. Péti



4 Mai Présents: M. Gautier, Doyen, MM. Cailler, Prof. Guyl,  
Pictet, Chodat, Th. Guyl, Pictet, Fehr.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et  
adopté.

Cert. d'aptitude. La demande de M. Fehr, dont il a été question  
dans la séance précédente, a été lue au département,  
étant donné qu'il s'agit d'un cas non prévu  
par le règlement.

X Équivalence de la Faculté accorde l'équivalence à M. Radetti;  
pour les examens de zoologie, botanique et minéralogie  
à Florence. Il sera dispensé de ces branches  
au baccalauréat.

X 2) demande de M. Shaffer, professeur à l'Université d'Arkansas.  
M. Shaffer a interrompu son enseignement en Amérique  
pour faire une thèse au laboratoire de M. Guyl. En  
raison de ses études et de son professorat en Amérique M.  
Shaffer a demandé à la Faculté d'être dispensé des examens de doctorat.

Thèse 1) de M. Popper, chimiste diplômé de l'École polytechnique  
présentée par M. Pictet. adopté.

2) demande de M. Grossmann. M. Grossmann, ancien  
élève de notre université, a fait des recherches à Paris,  
dans le laboratoire de M. Urbani. Il demande que son  
travail puisse être présenté comme thèse à l'université.  
En vertu de notre règlement il faut que le candidat

ait travaillé au moins pendant 6 sem. dans un  
de nos laboratoires. M. Duparc propose à M. Gross-  
mann de poursuivre ses recherches à l'université.

Programme du semestre d'hiver. La Faculté propose au département  
de renouveler le mandat de professeur extraordinaire  
de MM. Tondner & Deane. M. Pearce reprendra  
son cours en automne.

M. Cailler désire remplacer <sup>pendant</sup> l'année prochaine,  
ses conférences d'Analyse par des conférences sur la  
Géométrie non-euclidienne. M. Fehr approuve et la  
Faculté adopte la demande.

M. Pictet donnera un cours complémentaire  
de Chimie organique et de exercices pratiques,  
ce cours ne sera pas exempt au baccalauréat.

M. Prof. Guyl propose de donner des conférences  
de Physique appliquée accompagnées de visites dans  
des usines.

M. Duparc consacrer une matinée aux travaux  
pratiques de perspective.

Heures des séances pendant le sem. d'hiver. L'heure de lundi  
6<sup>h</sup> restera réservée aux travaux d'ordre admini-  
stratif; pour d'autres travaux, en ayant plus de  
temps, le Doyen choisira successivement une heure  
sur les différents jours de la semaine.

Doctorat honoris causa, liste supplémentaire. Sur la proposition de M. Chodat, la Faculté décide d'ajouter un certain nombre de savants allemands, afin qu'il y ait une répartition équitable entre les différents pays.

- La Faculté proposera que l'on invite les savants ci-après.
- |                            |                        |
|----------------------------|------------------------|
| M. Ed. Strasburger (Bonn)  | proposé par M. Chodat. |
| M. Ad. Engeler (Berlin)    | - - -                  |
| M. Voigt (Boettlingen)     | - - - Eug. Guye        |
| M. Ernst Haeckel (Leipzig) | - - - Ph. Guye         |
| - Oswald (Leipzig)         | - - -                  |
| - Goeth (Munich)           | - Duparc               |
| Beck (Freiburg)            | -                      |
| Goebel (Munich)            | -                      |
| Hantsch (Leipzig)          | Chodat                 |

D'autre part, sur la proposition de M. Eug. Guye la Faculté ajoute le nom de M. Einstein, physicien, Berne.

Sessions du baccalauriat etc. au printemps. Le fractionnement des examens entraîne ~~de~~ augmentation du nombre de ~~sessions~~ <sup>sessions</sup> du baccalauriat. Il y a donc lieu de prévoir une session au printemps. La Faculté adopte la proposition de son Doyen. Elle estime qu'il n'y a pas à prévoir dans le règlement de la session automnale le fait de voir s'élever et au

commencement d'août.

Demande de M. Lewinsohn. M. Ph. Guye présente une demande de dispense des examens de baccalauriat pour son assistant M. Lewinsohn. <sup>(étant allemand.)</sup> Celle-ci a été faite le 10 juin. D'après un universitaire en Allemagne et posséder le verbaux examens. Selon M. Guye, le cas est assimilable à celui de M. Kervaire dont il a été question il y a quelques mois. - Il y a lieu de vérifier si M. L. possède la maîtrise et si c'est un animalcule. La question sera reprise dans une prochaine séance.

Répartition rétrospective. M. Chodat, recteur, fournit quelques renseignements sur la disposition rétrospective qu'on a organisée, dans la salle de Douvane, à l'occasion du jubilé.

Comme on le voit  
H. P. Guye

17 Mai. 09 sont présents: M. Chodat, Doyen, Carlier, Eug. Guye, Faraut, Duparc, Ph. Guye, Reber. Lecture et adoption du Procès-verbal de la séance précédente.

Cert. d'aptitude. Cas de M. Reber. Le Doyen ne voit pas d'inconvénient à autoriser, exceptionnellement cette année, M. Reber à passer la 1<sup>re</sup> partie des examens en Octobre.

Sur la proposition de M. Carlier la Faculté a arrêté de  
maintenant le sujet qui sera proposé en Petit  
et qui sera remis au Bureau de l'Université  
à une date à fixer. Le travail consistant à approfondir  
fondir un point spécial de la théorie des équations diff.  
et comporter 3 questions.

Cas de concours. Vérification faite, M. d. a en  
effet été immatriculé sur une université allemande.  
Le doyen estime  
qu'il y a lieu de exiger les examens complémentaires  
doctoraux.

Doctorat Honoris causa. Sur la proposition de M. Carlier  
le Bureau de la Faculté décide d'ajouter le  
nom de M. Wittagdeffler à la liste de doctorat  
honoris causa.

Examens, 1) doctorat. L'examen de M. Hamack  
est adopté.

2) Cert. d'apt. Les deux de premières de  
M. Taquembourg ont donné 5 x 5  
+ de M. Laurent 4 1/2 et 4

L'ensemble de la i partie est admis.

3) M. Grimmer est admis. Le représentant de  
l'examen complémentaire de Calcul  
diff. + intégral.

Fondation Edouard Gaus. M. le doyen annonce  
que les héritiers de M. Edouard Gaus mettent à la disposition  
de la Faculté une somme de fr. 5000 dont les intérêts  
seront affectés, tous les trois ans, à un prix de mathé-  
matiques pures, d'une valeur de 500 fr. Le prix est  
réservé aux étudiants de nationalité française, gradués  
par la Faculté de Sciences dans les cinq ans précédant  
la clôture des concours. Les mémoires doivent  
être rédigés en langue française ou allemande.  
Les thèses de Doctorat et les travaux du certificat  
d'aptitude sont exclus.

Toute liberté est laissée au jury pour donner ou  
non le prix, le donner ou s'accorder qu'un ou plusieurs  
accessits dont il fixe la valeur.

Les intérêts non utilisés ou le solde disponible  
si le prix n'a pas été donné, seront affectés par moitié  
à la Bibliothèque mathém. et par moitié aux  
collections du séminaire de Géométrie.

M. Carlier rappelle que le jeune Edouard  
Gaus, docteur à l'université de Strasbourg au mois de mars dernier,  
était étudiant de mathématiques (1<sup>er</sup> année) à l'école polytechnique  
fédérale. Il propose d'accepter cette  
fondation avec reconnaissance. M. Carlier appuie  
la proposition qui est aussitôt adoptée par la Faculté.

Privat-docents M. le Doyen a reçu deux nouvelles inscriptions  
comme privat-docents: M. Arnold Dietel et  
Goldblum.

Organisation des examens. M. le Doyen ouvre un bureau de  
preconsultation sur l'organisation des examens  
qui devra recevoir quelques modifications en  
raison du fait récemment prouvé par le nouveau  
règlement. Il y aura dès maintenant  
3 sessions par an pour le baccalauréal et  
le certificat d'aptitude.

Pour ce qui concerne le doctorat il y a lieu  
d'examiner les transformations à introduire, en  
particulièrement il faudra fixer un délai  
entre le baccalauréal et la thèse. ~~Cependant~~  
~~cela sera fait par décret et faudra que la~~  
~~thèse soit examinée par le jury~~  
~~admis au doctorat.~~

M. M. Jung estime qu'il serait bon de faire  
un programme pour le doctorat en  
prenant deux parties dans lesquelles on prendrait  
compte, s'il s'agit de la branche principale ou  
d'une branche secondaire.

La question sera reprise dans une prochaine  
séance.

Portraits de Mathématiciens. M. le Doyen annonce que  
M. Fehr a fait don à la Bibliothèque mathématique  
d'une collection de 25 portraits de mathématiciens  
accompagnés de courtes notices biographiques.  
Il exprime ses remerciements au nom  
de la Faculté.

Fêtes Une addition a été faite au programme des  
fêtes de Tubize. Les fêtes se feront précédées, le  
mercredi soir, d'un culte organisé par la Faculté  
de Théologie et Philosophie.

La séance sera  
à 7 heures

Séance du 4 Juin. 09.

Présents: M. le Doyen, M. Dietel, M. Jung, M. Chodol,  
M. Jung, Bedot et Laporte de Fehr.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et  
adopté.

Thèse de M. Vignay, présentée par M. Dietel, adoptée.  
Doctorat honoris causa. 1. Prop. de M. Chodol. L'École polytechnique  
va célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire d'entrée en fonction de M. Schröter  
l'un de ses maîtres de la Géographie botanique. M. Chodol  
propose qu'à cette occasion l'Université de Genève confère  
à M. Schröter le doctorat honoris causa. La proposition, appuyée par  
M. Jung est adoptée par la Faculté et sera soumise au  
vote des Kinak.

2. Nouvelles propositions de doctorat h. c. de nouvelles propositions sont faites, au cas où le Bureau du Sénat estime qu'il est possible de compléter la liste, déjà fort longue, établie dans le même précédent.

Mm. Loeb physiologiste américain, professeur au Collège  
- Haller, chimiste, Paris - - Ph. Lang  
Lang, Zurich - - Yung  
Stark Basle - - Guy Suge  
Studer Berne - - Bedot,

Le Bureau du Sénat se propose de réunir et de publier de courtes notices biogr. avec indication des principales travaux scientifiques du docteur et invités. Les professeurs de branches correspondantes sont priés de préparer ces notices et de les transmettre au secrétaire de la Faculté.

Francis Comi  
Studer

Travaux du 8 juin. 09

Présents Mm. Gautier, Dreyer, Eder, Duparc, Ph. Lang, Guy Suge, Yung.

Kammer, M. Grummet a refait son examen de Calcul différentiel et intégral et a été admis.

M<sup>lle</sup> von der Weys a fait avec succès le premier partie de son examen de doctorat (examen

fractionnel, chimie) et a été admis.

doctorat honores causa. Le Bureau du Sénat propose d'ajouter à la liste des invités M. le Prof. A. Battelli, de Sise, qui a été proposé antérieurement par M. C. E. Guy. Cette mesure est d'autant plus justifiée que l'Italie n'est pas représentée dans la liste d'invités. Par contre le Bureau du Sénat pense qu'il conviendrait de tenir soin aux propositions mises en avant dans la dernière séance de la Faculté, la proposition des invitations de notre Faculté étant déjà fort longue.

M. Guy informe la Faculté que M. Vanthoff ne peut pas venir à Berne par suite de son état de santé. Il y a donc une place libre pour un chimiste et il propose le nom de M. Haller, professeur à Paris, dont il avait déjà parlé dans la séance précédente. Le nom sera proposé au Sénat en remplacement de M. Vanthoff.

M. Gautier fait remarquer que l'Université de Berne n'a aucun invité; après discussion, à laquelle prennent part Mm. Lang, Ph. Lang, Duparc, le nom de M. Studer est mis en avant, mais cette invitation entraîne aussi celle de M. Lang (Zurich). La F. décide donc de proposer les deux noms de M. Studer et Lang.

Demande de M. Lewinson. 1<sup>re</sup>. séance du 4 mai. M. Sauter  
a vérifié l'immatriculation de M. Lewinson; mais il résulte que  
M. L. n'avait été immatriculé. Fort, M. Sauter estime  
donc que la demande de M. L. s'étant admise au doctorat  
avec dispense de l'examen de baccalauréat doit être  
rejetée.

M. Ph. Luce fait remarquer que M. Ferrario a  
été dispensé du baccalauréat dans des conditions  
de garantie qui n'étaient nullement supérieures  
à celles que présente M. L. Il ne peut que  
maintenir la demande de son assistant.  
Cette demande n'aura d'ailleurs probablement  
aucune suite attendu que M. L. entrera prochainement  
dans l'industrie. Après discussion

la demande est accordée, M. M. Duparc & Yung  
s'étant abstenus. M. Duparc tient à expliquer  
son abstention; personnellement il aurait  
refusé la demande de M. L., mais s'étant abstenu  
lors de la demande Ferrario, il s'abstiendra  
cette fois en core, de crainte cependant de faire  
opposition dans l'avenir à des demandes simi-  
laires.

Fait un échange de vues sur les conditions relatives  
de l'immatriculation

Francis Luce

FL

Séance du 8 Juin 1909.

Présents MM. Gauker, Fehr, Duparc  
Guye Ph. Yung. Guye C.E.

—  
Examens — M. Grammel a repris  
un examen de calcul différentiel,  
cet examen est admis.

— M. von der <sup>elle</sup> ~~Weg~~ Win a fait  
avec succès la première partie de  
son examen de doctorat (examen  
spécialité, chimie); examen  
admis.

Doctorat honoris causa — Le bureau  
du Sénat propose d'ajouter à la  
liste des invités M. le prof. A.  
Battelli de Pise qui a été  
proposé spontanément par M.C.E.  
Guye; cette mesure est d'autant  
plus justifiée que l'Italie ne figure  
ni est pas représentée dans les lists d'invités

Par contre le bureau <sup>de Sénat</sup> pense  
qu'il convient de surseoir aux  
propositions mises en avant dans  
la dernière séance de la faculté.  
La proposition des immatriculations de la  
Faculté des Sciences est déjà grande.

M. Ph. Guze ~~par~~ informe  
la Faculté que M. Jean F. Hof  
ne pourra venir par suite de  
son état de santé; il y a donc  
une place libre pour un chimiste  
et propose <sup>(ou propose)</sup> le nom de M. Haller  
prof. à Paris qui figurait <sup>sur</sup> ~~un des~~  
<sup>des</sup> ~~propositions~~ <sup>listes</sup> précédentes. Ce nom sera  
proposé au Sénat en remplacement  
de celui de M. Jean F. Hof.

M. Gautier fait remarquer  
que l'Université de Berne  
n'a aucun intérêt; après discussion  
à laquelle prennent part MM.

Yang, Ph. Guze et Japarc le nom

de M. Studer est mis en avant  
mais cette immatriculation <sup>paraît</sup> ~~convient~~ <sup>moins</sup>  
celle de M. Lang. La Faculté  
décide de proposer les deux noms  
de M. Studer et Lang.

Demande de M. Lewinson.  
(voir séance du 22)

M. Gautier a reçu l'immatriculation  
de M. Lewinson; mais il résulte  
de cet examen que M. Lewinson  
aurait été immatriculé à tort.  
M. Gautier pense <sup>donc</sup> que la demande  
de M. Lewinson d'être admis au  
doctorat sans dispenser des examens  
du baccalauréat doit être écartée.

M. Ph. Guze fait remarquer  
que M. Ferrario a été admis  
~~dans des conditions au dispensé du baccalauréat~~  
dans des conditions <sup>de garantie</sup> qui n'ont nullement  
supérieures à celles présentées par M. Lewinson.  
Il ne peut que maintenir la demande  
de son amant; cette demande  
n'aura d'ailleurs probablement aucune  
suite attendu que M. Lewinson  
entend prochainement se l'industrialiser.



Après discussion la demande  
de M. Lemus est accordée.  
~~M. Gaston~~ Duparc et  
Young s'étant abstenus.

M. Duparc tient à expliquer  
son abstention; personnellement  
il aurait repusé la demande L.  
mais s'étant abstenue lors  
de la demande Ferraner, il  
a tenu s'abstenir cette fois  
encore; de plus cependant à faire  
opposition dans l'avenir à des  
demandes semblables.

Il y a un échange de vues sur  
les conditions actuelles des imma-  
trulations

Séance levée

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Ce nouveau certificat, dont la création a été approuvée par le Grand Conseil dans sa séance du ~~29~~ mai 1907, entraîne les modifications et additions suivantes au Règlement de l'Université :

22/mai

ART. 14, p. 9, n° 4 et ART. 16, p. 10, ligne 6, ajouter :  
« le certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs. »

ART. 17, p. 11, ligne 5, ajouter : « et du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences... »

« Les examens du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été ; une session pour les examens oraux de la 2<sup>me</sup> partie peut avoir lieu au commencement du semestre d'hiver. »

ART. 21, p. 13, ligne 16, et p. 14, ligne 3, ajouter :  
« et pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences. »

ART. 27, p. 16, 5<sup>me</sup> ligne, mettre : « certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences 100 fr. »

CHAP. VII, p. 46, ajouter :

E) *Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs.*

ART. 72. — Pour être admis à se présenter aux examens du certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs, il faut :

1° Avoir obtenu l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université de Genève;

2° Prouver par des certificats que l'on a suivi régulièrement pendant quatre semestres au moins des laboratoires, conférences ou séminaires concernant les sciences choisies pour l'examen (art. 73, chiffre I);

3° Justifier de six semestres d'études scientifiques supérieures.

ART. 73. — Les examens se composent de deux parties et peuvent être répartis sur deux sessions; la première partie est éliminatoire.

I. Les épreuves de la *première partie* comprennent :

1° Un examen écrit consistant en un travail rédigé à domicile sur un sujet choisi par la Faculté dans la branche principale indiquée par le candidat (voir II, 1°); deux mois sont accordés pour ce travail qui sera remis calligraphié ou dactylographié. Ce travail pourra être effectué dans le sixième semestre d'étude.

2° Deux leçons d'épreuve, relatives aux sciences choisies par le candidat, composées sur un sujet donné et préparées en quarante-huit heures chacune.

II. La *seconde partie* consiste en un examen oral sur chacune des trois branches formant le champ de l'examen (voir les programmes détaillés).

Le champ de l'examen comprend :

1° deux des branches suivantes, au choix du candidat : Analyse infinitésimale, algèbre et géométrie supérieures, mécanique, astronomie, physique, chimie, minéralogie, zoologie, botanique, géologie, dont une branche dite *branche principale* doit avoir été approfondie par le candidat.

2° La science de l'éducation. Les porteurs du diplôme

*D'études ho'dag.*

de maturité de la section pédagogique du Gymnase de Genève ou d'un certificat jugé équivalent par la Faculté peuvent remplacer la science de l'éducation par la philosophie ou par la psychologie expérimentale.

Ces articles 72 et 73 seront rappelés en tête des *Programmes détaillés relatifs au certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences*; ils seront suivis du

#### PLAN D'ÉTUDES

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences physiques et naturelles. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat peut être scindé en deux parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre ; la seconde à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième semestre. Les candidats ont avantage à choisir les sessions d'octobre, qui leur permettent d'utiliser d'une

façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Le cinquième et le sixième semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du certificat d'aptitude, mais dès le troisième et le quatrième semestre, les candidats devront suivre les laboratoires, conférences, séminaires et exercices pratiques, concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langues étrangères de suivre, une ou deux fois, les cours du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

---

N.B. Le texte du diplôme devrait faire mention : 1° du baccalauréat obtenu avec indication des branches ; 2° des deux branches choisies par le candidat.

---

20 Décembre 1907.